



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DU
DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
(MCTDAT)

Commune de YOFF



enda ECOPOP



Porte du Sénégal
et de l'Afrique



PLAN DE DEVELOPPEMENT

COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

Septembre 2023

Mot du maire	3
PREMIERE PARTIE : GENERALITES	6
I. INTRODUCTION	6
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	7
III. Objectifs du PDC	9
IV. Méthodologie d'élaboration du PDC	9
4.1. Phase préparatoire	10
4.1.1. La prise de décision d'élaborer le plan de développement de la Commune ...	10
4.1.2. Le lancement officiel du processus d'élaboration du plan	10
4.1.3. La formation des personnes ressources	11
4.2. Phase de diagnostic participatif	12
4.2.1. Le diagnostic technique ;	12
4.2.2. Le Diagnostic Participatif Communautaire (DCP)	13
4.3. Phase de Planification	14
4.3.1. Formulation de la vision	14
4.3.2. Définition des axes et objectifs stratégiques	14
V. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE YOFF	15
5.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET LIMITES	15
5.2. ETABLISSEMENT HUMAIN	15
5.2.1. Historique du peuple lébou	15
5.2.2. Organisation politique	16
5.2.2.1. Le pouvoir exécutif	16
5.2.2.1. Les Assemblées :	16
5.2.3. Organisation sociale	17
5.3. ORGANISATION DE LA COMMUNE	17
5.3.1. Histoire du village de Yoff	17
5.3.2. Evolution spatiale	18
5.3.3. Les quartiers traditionnels	20
5.3.4. La zone des cités Apepsy	20
5.3.5. Les cités nouvelles : mode d'implantation et d'organisation	20
5.3.5.1. La zone Nord Foire	21
5.3.5.2. La zone Ouest Foire	21
5.3.5.3. La zone Diamalaye	21
5.3.5.4. Terme nord	21
5.3. DEMOGRAPHIE DE LA COMMUNE	21
5.3.1. Population	21
5.3.2. Répartition de la population par sexe et par catégories d'âge	22
5.3.3. Projections démographiques dans les cinq (05) années à venir	23
Deuxième partie : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE	24
VI. Bilan diagnostic	24
6.1. PROFIL SOCIAL	24
6.1.1. EDUCATION ET FORMATION	24
6.1.1.1. LE PRESCOLAIRE	25
6.1.1.2. L'Enseignement Primaire	26
6.1.1.3. L'enseignement moyen	27
6.1.1.4. L'enseignement secondaire	28
6.1.1.5. Formation professionnelle	28
6.1.1.6. L'éducation inclusive	28
6.1.2. Santé et Action sociale	29

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

6.1.3. Hydraulique et assainissement	31
6.1.3. Urbanisme, habitat et cadre de vie	33
6.1.4. Jeunesse, Sports et loisirs	35
6.1.5. Culture et Tourisme	36
6.1.6. Environnement, adaptation au changement climatique	39
6.2. PROFIL ECONOMIQUE	41
6.2.1. Secteur productif	41
6.2.1.1.1. PECHE	41
6.2.1.2. L'élevage	42
6.2.1.4. L'ARTISANAT	43
6.2.2. Secteur d'appui à la production	44
6.2.2.1. COMMERCE	44
6.2.2.2. ENERGIE	45
6.2.2.3. TRANSPORT ET MOBILITE	45
6.3. Profil gouvernance	46
6.3.1. Dispositif de bonne gouvernance	46
6.3.1.1. Fonctionnement de la Commune	46
6.3.1.2. Administration territoriale	47
6.3.1.3. Services techniques déconcentrés	47
TROISIEME PARTIE : ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	48
VII. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	48
7.1. Vision de développement	48
7.2. Orientations stratégiques et objectifs de développement	48
7.3. Plan d'Actions Prioritaires (PAP)	0
PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PDC	0
7. OPERATIONALISATION DU PLAN ET MECANISME DE SUIVI EVALUATION	0
8.1. MISE EN ŒUVRE DU PLAN	0
8.1.1. ANALYSE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT	0
8.1.2. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	0
8.1.2.1. Mobilisation des ressources internes	1
8.1.2.2. Mobilisation des ressources externes	1
8.1.2.3. Marketing du Plan de Développement Communal	2
8.2. SUIVI – EVALUATION DU PLAN	2
8.2.1. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	2
8.2.2. EVALUATION DU PLAN	3
ANNEXES :	4
FICHES DE PROJETS	4

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : POPULATION DE YOFF 2019-2023 :	22
TABLEAU 2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE	22
TABLEAU 3 : POPULATION DE YOFF 2023-2027	23
TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES ÉCOLES PRÉSCOLAIRES DANS LA COMMUNE DE YOFF	25
TABLEAU 5 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ÉLÉMENTAIRES PUBLICS DANS LA COMMUNE	26
TABLEAU 6 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS MOYENS PUBLICS	27
TABLEAU 7 : RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS	28
TABLEAU 8 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	28
TABLEAU 9 : RÉPARTITION DES STRUCTURES DANS LES DIFFÉRENTES ZONES	29

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

TABLEAU 10 : NORMES DE L'ORGANISATION MONDIALE POUR LA SANTÉ (OMS).....	30
TABLEAU 11 : SERVICES OFFERTS, CAPACITÉS D'ACCUEIL ET MALADIES LES PLUS FRÉQUENTES.....	30
TABLEAU 12 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA SANTÉ.....	30
TABLEAU 13 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	33
TABLEAU 14 : DIAGNOSTIC DE L'URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE.....	34
TABLEAU 15 : DIAGNOSTIC DES SECTEURS JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS.....	36
TABLEAU 16 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR CULTURE ET TOURISME.....	39
TABLEAU 17 : DIAGNOSTIC DE L'ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	40
TABLEAU 18 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE LA PÊCHE.....	41
TABLEAU 19 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ELEVAGE.....	42
TABLEAU 20 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ARTISANAT.....	43
TABLEAU 21 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DU COMMERCE.....	44
TABLEAU 22 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE.....	45
TABLEAU 23 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR DU TRANSPORT ET MOBILITÉ.....	46
TABLEAU 24 : AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES ARRIMÉS AU PSE ET AUX ODD.....	49

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : PÉRIPLÉ DES LÉBOUS À TRAVERS L'AFRIQUE DU NORD.....	16
FIGURE 2 : INSTALLATION DES LÉBOU DANS LA PRESQU'ÎLE DU CAP-VERT AUX XV ^E ET XVI ^E SIÈCLES (AVEC LES DIFFÉRENTS VILLAGES CRÉÉS).....	19
FIGURE 3 : LES QUARTIERS TRADITIONNELS DE YOFF.....	20
FIGURE 4 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA COMMUNE DE YOFF.....	23



Mot du maire

Chers citoyens-administrés, Chers

partenaires

Je me réjouis de ce processus d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) durable qui marque un tournant décisif dans l'optique du développement économique, social et environnemental de la Commune de Yoff.

La planification régionale et locale est davantage articulée à celle nationale avec la loi d'orientation N° 2022 -10 relative au nouveau Système National de Planification (SNP) du Sénégal. Cette loi nous rapproche davantage des politiques au sommet à travers le PDV de la Ville de Dakar puis le PSE.

Pour rappel, l'acte II de la décentralisation, consacrée par la loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant code des Collectivités locales, a transféré 9 domaines de compétence dont la planification aux Collectivités locales (région, commune et communauté rurale) avec des plans locaux à chaque niveau.

Aujourd'hui à travers la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des Collectivités territoriales modifiée on assiste à la communalisation intégrale.

Ainsi, l'acte 3 de la décentralisation accorde une responsabilité plus accrue aux collectivités territoriales dans la gestion de leurs propres affaires.

Aux termes de l'article 315 du CGCT « la Commune reçoit les compétences suivantes: L'élaboration et l'exécution du plan de développement communal (PDC), en articulation avec le plan de développement de la Ville (PDV).

Il s'agit ici de mieux répondre à l'exigence du développement économique, social et environnemental en créant des collectivités territoriales qui sont des cadres d'élaboration et d'exécution des plans et projets de développement.

Les orientations, les axes stratégiques et les objectifs de ces plans locaux doivent être arrimés aux orientations nationales notamment celles du plan Sénégal émergent (PSE), seul référentiel unique en matière de planification en particulier et des politiques publiques en général. Ainsi, le système national de planification se veut stratégique au sommet et opérationnel la base.

L'importance d'un plan de développement pour la Commune n'est plus à démontrer, car étant un bon outil d'aide à la prise de décision, un instrument de planification pour le développement territorial, un canevas d'expression des besoins et préoccupations à court, moyen et long termes des populations, un outil de négociation avec les bailleurs et enfin un outil de dialogue social où toutes les couches se retrouvent.

Ce document permet aussi à la Commune d'être éligible à beaucoup de projets et programmes initiés par l'État et autres partenaires.

Pour ce faire, le plan de développement communal permet à la collectivité territoriale de s'aligner à sa mission de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement d'intérêt local conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article 3 du CGCT.

Il définit la stratégie de développement de la Commune sur la base des lignes d'orientations quinquennales. Il indique les objectifs spécifiques de la Commune et les priorités de développement ainsi les moyens de sa mise en œuvre.

Le processus d'élaboration d'un plan de développement communal comporte sur le plan technique : quatre phases successives mais complémentaires :

- ☞ La phase de lancement du processus qui a été l'occasion d'informer et de sensibiliser toutes les parties prenantes ;*
- ☞ L'élaboration du document en tenant compte du canevas cadre élaboré dans ce sens, un document indicatif permettant à chaque commune de s'adapter par rapport à ses spécificités ;*
- ☞ L'exécution du plan d'actions qui englobe les programmes, projets et activités pour lesquels les populations bénéficiaires ont exprimé et validé en amont leurs préoccupations ;*
- ☞ La phase de suivi évaluation, non moins importante, qui permet de mesurer le degré d'exécution du plan ce qui permet de pouvoir se projeter dans l'élaboration du plan suivant.*

Par ailleurs, le plan de développement, avant son exécution, doit être validé, adopté par le conseil municipal et approuvé par le représentant de l'État (sous-Préfet).

Je tiens à remercier la Sous-préfecture, l'Agence régionale de développement (ARD) ainsi que les Chefs de service régionaux qui l'accompagnent, le Directeur Exécutif d'Enda Ecopop, pour son accompagnement.

Je remercie également les partenaires et les invite par la même occasion à s'approprier du plan à travers son financement.

J'associe également aux remerciements les adjoints au Maire et l'ensemble du conseil municipal qui s'impliquent à mes côtés ainsi qu'à l'administration pour son dévouement dans les missions quotidiennes.

Par ces mots, je vous souhaite une bonne appropriation du document qui retrace le sentier de développement de la commune de Yoff.

**Le Maire SEYDINA ISSA LAYE
SAMB**

PREMIERE PARTIE : GENERALITES

I. INTRODUCTION

Au lendemain des indépendances, le Sénégal s'est engagé dans un processus irréversible de planification de son développement. Ainsi, durant toute la période allant de 1960 à 1980, l'État devait systématiquement intervenir en occupant les « hauteurs dominantes » de l'économie nationale. Plusieurs projets et programmes de développement dont les sept premiers plans ont été élaborés et exécutés par les pouvoirs publics. Au cours de la décennie 80, confrontée à la vulnérabilité accrue de l'économie et aux difficultés de la prévision économique dans un environnement plus aléatoire, sevrée de données statistiques suffisamment fiables et récentes, la planification rigide s'est avérée de moins en moins bien armée pour mettre en œuvre une stratégie de réaction aux aléas et pour programmer les investissements jusqu'au terme du plan. Il devenait alors urgent de repenser le système de planification afin de mieux l'adapter au contexte mouvant de l'environnement économique et financier mondial. Les bases de cette réflexion furent jetées par le Conseil Supérieur du Plan réuni le 29 juin 1987.

À cet égard, la réforme du Système National de Planification (SNP) de 1987 avait prévu trois instruments de planification que sont l'étude prospective, le Plan d'Orientation pour le Développement Économique et Social (PODES) et Programme Triennal d'investissements Publics (PTIP).

Toutefois, la mise en œuvre du SNP a rencontré des dysfonctionnements liés, notamment, à une faible articulation des instruments de planification, à la non approbation des 10^{ème} (2002-2007) et 11^{ème} PODES (2008-2013). A partir de 2010, le Document de Politique Économique et Sociale (DPES, 2010-2012) s'est substitué aux Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). En 2014, le Plan Sénégal Emergent (PSE), avec ses deux (2) Plans d'Actions Prioritaires(PAP) I et II, couvrant la période 2014-2023, a été érigé comme unique référentiel de la politique économique et sociale.

Par ailleurs, l'analyse de la mise en œuvre de la phase I du Plan Sénégal Émergent (PSE) a révélé que, même si des résultats appréciables ont été enregistrés au cours de la période (2014-2018), la non-atteinte de certaines cibles résulte, en partie, d'un dispositif de planification et d'un mécanisme de suivi-évaluation qu'il importe d'améliorer et de renforcer. En outre, le contexte de la pratique de planification a été marqué par l'avènement de l'Acte III de la décentralisation, la Charte de la déconcentration, la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), les Objectifs de Développement Durable (ODD), le budget-programme et l'implication d'autres acteurs, notamment le secteur privé et la société civile.

L'année 2023, qui correspond à la 10^{ème} année de mise en œuvre du PSE et la fin de son second plan quinquennal, constitue le début de la préparation du nouveau PAP et de la stratégie de sortie de la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Dans ce cadre de poursuite du pilotage du développement économique, social et environnemental, le Sénégal a lancé les travaux du processus de formulation du Plan National de Développement (PND) du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2024-2028. Dans cette dynamique de recherche d'un État efficace garant de l'intérêt général et de la cohérence des interventions publiques, il est apparu judicieux de repenser le rôle et la capacité de la planification dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de développement. A travers l'adoption de la loi d'orientation relative au nouveau Système National de Planification (SNP) en 2022, parmi les plans territoriaux de développement figure le Plan de développement Communal (PDC) comme outil de planification qui définit les options de développement de la commune en tenant compte des objectifs stratégiques du PSE et du Plan National de Développement (PND) en cours de réalisation.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la carte administrative du Sénégal a subi des modifications, comme en témoignent les réformes majeures qui ont jalonné l'organisation administrative du pays. La réforme du 1^{er} février 1972 fixe l'organisation de l'administration territoriale en divisant le pays en sept (07) régions à leur tour subdivisé en départements, les départements en communes et arrondissements et les arrondissements en communautés rurales.

La réforme de 1972, qui constitue une référence, marque la construction d'une carte administrative qui allait servir de support à la politique de décentralisation caractérisée par une structuration à base communautaire avec l'érection de la communauté rurale comme collectivité locale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Ensuite, vient la réforme de 1996 consacrant la régionalisation et constitue l'étape la plus importante de la politique de décentralisation, surtout de par l'ampleur des neuf domaines de compétences que l'Etat a transféré aux collectivités locales et aux responsabilités confiées aux régions. La promotion de la région au rang de collectivité locale constitue aussi l'un des points forts de cette réforme. La région gère désormais, à l'instar des communes et des communautés rurales, toutes les « affaires » qui sont de sa compétence. Celle-ci est administrée par un conseil régional élu au suffrage direct. La création de communes d'arrondissement, ainsi que l'institution comme principe du contrôle de légalité à posteriori, en lieu et place du contrôle de tutelle, font également partie de la réforme de 1996.

A l'analyse, la pratique effective de cette politique de décentralisation a permis d'engranger des avancées administratives et institutionnelles indéniables, mais

beaucoup de limites pèsent encore sur sa mise en œuvre. L'évolution du contexte et la faiblesse des politiques et stratégies de développement, appliquées jusque-là, induisent la nécessité d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences et de produire, simultanément, des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement local harmonieux.

Pour se faire, le gouvernement du Sénégal a opté pour la réforme de l'Acte III de la Décentralisation avec des orientations claires de construire le renouveau de la modernisation de l'Etat, à travers une décentralisation cohérente dans ses principes et performante dans sa mise en œuvre découlant d'une volonté exprimée par les acteurs du développement, à travers les documents de stratégie et de politiques actualisés.

Cette réforme vise l'élaboration d'une nouvelle politique nationale de décentralisation qui permet d'asseoir des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à travers des pôles de développement pour ainsi rendre possible la territorialisation des politiques publiques et faciliter la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) auquel doivent être arrimés tous les outils de planification. Considéré dorénavant comme document de référence des politiques publiques, le PSE en corrélation avec l'ACTE III promeut une meilleure planification et une meilleure gestion de l'espace des villes et autres établissements humains.

Le dispositif institutionnel et juridique de l'Acte III promeut également une politique de planification locale participative en vue de permettre aux collectivités territoriales : (i) de définir leurs objectifs de développement, en tenant compte de leurs atouts et contraintes ; (ii) de tenter d'impulser et de mettre en œuvre le développement local en se fondant sur la combinaison de leurs ressources propres et de moyens additionnels provenant de diverses sources (Etat, partenaires bilatéraux et multilatéraux, organismes d'appui au développement, coopération décentralisée, etc.).

A cet effet, les dispositions générales de l'article 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisent que : « Les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local ».

Conformément au CGCT, la commune de YOFF a en charge l'élaboration de son Plan de Développement Communal (PDC) déclinant la vision futuriste et les orientations stratégiques de la commune dans un horizon de 05 ans.

C'est dans ce cadre que la commune de YOFF a pris l'initiative d'élaborer son Plan de Développement Communal (PDC) pour orienter et encadrer les actions et initiatives de développement durable entreprises sur son territoire tout en intégrant les aspects de la double planification, des questions transversales et des enjeux liés aux ODD.

A cet effet, la commune est accompagnée par le bras technique des collectivités territoriales l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Dakar en collaboration avec le Comité Technique Régional (CTR) et l'ONG Enda Ecopop.

III. Objectifs du PDC

L'objectif général de cette initiative est de doter la commune de YOFF d'un véritable outil de planification apte à construire une vision globale et concertée du développement territoriale et de promouvoir ainsi des programmes et projets suffisamment articulés d'une part aux besoins et aspirations de ses citoyens, et d'autre part aux orientations nationales.

De manière spécifique, il s'agira :

- ☞ De faire l'inventaire rapide du potentiel de la commune à travers l'outil d'IR2P et de mener un bilan diagnostique sans complaisance en ressortant les Forces, les Faiblesses les Opportunités et les Menaces (matrice FFOM) qui pèsent sur le développement de la localité ;
- ☞ De définir en commun accord avec l'ensemble des catégories d'acteurs concernés, la vision partagée du développement territorial de la commune assortie des axes stratégiques de développement articulés aux actions de développement prioritaires;
- ☞ D'élaborer les fiches projets ou programmes avec des objectifs, des résultats mesurables et des ressources financières mobilisables ainsi que le partage des responsabilités en matière de réalisation et de suivi d'une manière claire et précise.

IV. Méthodologie d'élaboration du PDC

Le processus d'élaboration du PDC de Yoff a obéi à une démarche participative et inclusive. Il a donné l'opportunité à tous les acteurs territoriaux : Conseillers municipaux, Services techniques déconcentrés, Organisations Communautaire de Base (OCB), Organisations de la Société Civile (OSC), groupes d'acteurs interprofessionnels, représentants d'ONG, leaders d'opinions, membres de comités de gestion, membres d'Associations de Parents d'Élèves (APE) et de Comités de Gestion des Écoles (CGE), Représentants de la Jeunesse (CCJ) et groupes vulnérables de nouer le dialogue et de se concerter sur les problématiques majeures du développement de la commune afin de formuler des stratégies pertinentes d'actions. Le PDC-D de Yoff est élaboré à travers un processus décliné en treize (13) étapes réparties en cinq (05) grandes phases que sont : (i) la phase préparatoire, (ii) la phase de diagnostic participatif communautaire, (iii) la phase de planification, (iv) la phase de validation, (v) la phase d'adoption et d'approbation.

4.1. Phase préparatoire

C'est une phase capitale dans le processus d'élaboration du PDC-D. Il a permis d'asseoir les conditions de réussite du processus. Cette phase comprend trois (3) étapes :

4.1.1. La prise de décision d'élaborer le plan de développement de la Commune

Eu égard à l'Acte III de la Décentralisation, les dispositions générales de l'article 3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) précisent que : « Les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local ». Le conseil municipal a mis en place un Comité de Pilotage devant accompagner le processus d'élaboration du Plan de Développement Communal Durable (PDC-D) et d'en assurer le suivi-évaluation. Discernant l'utilité de disposer d'un PDC qui est un outil d'aide à la décision et de négociation, la municipalité a adopté par délibération le 22 Mars 2022, l'élaboration de ce document.

4.1.2. Le lancement officiel du processus d'élaboration du plan



Cette phase marque le démarrage du processus d'élaboration du PDC. Elle a pour objectifs de présenter la note d'orientation méthodologique d'élaboration du plan de développement à l'ensemble des acteurs locaux impliqués, de partager les outils et de lancer officiellement le processus de planification. Elle s'est faite à travers un atelier de lancement qui s'est tenu le **Jeudi 29 Septembre 2022** à la salle de délibérations de la mairie en présence de l'ARD, du CTR, des Services Techniques Déconcentrés, des partenaires comme ENDA ECOPOP, SIGHT SAVERS, de la Ville de Dakar, du consortium LEGS AFRICA, des conseillers municipaux, des autorités administratives et coutumières, des OCB, de la société civile, des délégués et imams de quartiers et des associations de femmes et de jeunes. Ce fut l'occasion pour l'ARD et Enda Ecopop de revenir sur l'importance du PDC-D et sur la démarche méthodologique participative et itérative à utiliser à travers un chronogramme des étapes. Cet atelier a permis de partager des informations, d'échanger et d'harmoniser sur la compréhension commune du processus auprès des acteurs. Pour une bonne réussite dans la démarche, une collaboration fructueuse a été demandée à tous les acteurs présents et une démultiplication de l'information auprès de la population locale afin de préparer l'arrivée des équipes de collecte des données et de diagnostic communautaire.



4.1.3. La formation des personnes ressources



Il s'agit de la formation des enquêteurs devant assurer la collecte de données primaires en vue de l'inventaire du potentiel communal. La formation a porté sur l'utilisation de l'outil IR2P (Inventaire Rapide du Potentiel de la Plate-forme) à travers les smartphones et les différents secteurs à renseigner. L'outil de collecte sous l'application ODK a été partagé, il permet de recueillir des données quantitatives et qualitatives auprès des services indiqués. L'accent a été mis sur les trois volets : social, économique, et environnemental dont les informations sont recueillies. Le volet social renferme les secteurs de la santé et de l'éducation. Les volets économique et environnemental renferment la dynamique économique locale caractérisée par les équipements marchands. Les données ont été collectées auprès des structures sanitaires et éducatives et éventuellement les cliniques et écoles privées établies dans la localité. La formation a duré une journée, huit (08) enquêteurs issus de la commune et sept (07) autres des stagiaires de l'ARD ont suivi la formation.



Un rappel sur la fiabilité des données collectées a été fait et un engagement citoyen des acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du PDC-D (facilitateurs, enquêteurs et services techniques) a été sollicité afin d'en assurer un bon déroulement.

4.2. Phase de diagnostic participatif

Le Diagnostic Participatif (DP) a permis de faire l'état des lieux des principales ressources et potentialités territoriales, d'analyser les principales forces et faiblesses recensées dans les différents secteurs et domaines de compétence de la commune de Yoff. Ce DP a été conduit de manière efficace et relativement rapide, en utilisant un certain nombre d'outil tels que l'Inventaire Rapide du Potentiel de la Plateforme (IR2P). Cette phase comporte les deux étapes suivantes :

4.2.1. Le diagnostic technique ;

Il concerne l'enquête de pré-diagnostic qui a permis d'inventorier et de cartographier le potentiel en infrastructures et équipements de la commune. Il s'est réalisé à travers l'outil IR2P qui est un outil de collecte d'informations qui permet une prise de décision rapide dans le cadre de la planification, du suivi et de l'évaluation des actions de développement. Son objectif est de fournir un inventaire quasi-complet du potentiel socio-économique de la commune, des infrastructures et équipements clés et d'identifier les besoins nouveaux. Son administration intègre la dimension spatiale dans les analyses descriptives pour une meilleure planification des interventions et permet de faciliter l'accès des décideurs locaux aux données et informations en un temps réduit.

Le diagnostic technique s'est réalisé à travers les différents quartiers que compose la commune de Yoff. Ces derniers ont été regroupés en sept (07) zones éco géographiques homogènes pour faciliter le déploiement des enquêteurs sur le terrain.

- ☞ **La zone d'Ouest-Foire** : avec ces 14 cités
- ☞ **La zone de Nord-Foire** : Nord-Foire 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
- ☞ **La zone de Diamalaye / Djily Mbaye** : Diamalaye I, Diamalaye II et cité Djily Mbaye
- ☞ **La zone d'Apepsy** : Apepsy1, Apepsy2 Est, Apepsy2 Ouest, Apepsy3, Apepsy Écologique, Sicap Layenne) ;
- ☞ **La zone du Village traditionnel** : Layène, Ngaparou, Mbénguène, Ndeungagne, Dagoudane, Guintha Ndioufféne, Ndénatte et Tonghor ;
- ☞ **La Zone de l'Aéroport L.S.S** : Toundoup Rya, Cité Biagui, Batterie, Asecna, Virage, Terme Nord

Les enquêteurs ont été dans chaque zone pour répertorier et géo-référencer les infrastructures et équipements communautaires, ainsi que les lieux de cultes et les services administratifs. L'état de ces infrastructures et équipements a été matérialisé à travers des photos prises pour chaque type d'unité. Un entretien avec les représentants de ces unités trouvés sur place a été effectué pour disposer des données d'analyses pertinentes sur ces unités précitées. A la fin de l'inventaire, une

base de données et des cartes thématiques représentant la disponibilité, la fonctionnalité et la répartition spatiale des unités cartographiées ont été établies. Ces illustrations permettent nettement de prendre une décision rapide sur l'intervention dans les secteurs d'activités concernés.

4.2.2. Le Diagnostic Participatif Communautaire (DCP)

Il a pour objectif de compléter les résultats du pré-diagnostic issus de l'IR2P à travers l'organisation d'un Diagnostic Participatif (DP) d'identification des potentialités et des contraintes de l'ensemble des secteurs d'activités de la commune. Le DP s'est tenu **le 06 Février à l'hôtel le Gondolier-Virage** sous forme d'atelier d'une journée avec la participation d'un nombre représentatif de la population locale et d'acteurs communautaires. Pour assurer une pleine participation des acteurs à la base, l'atelier s'est tenu en séance plénière.

Après un rappel du processus d'élaboration et de l'importance cruciale de l'étape de diagnostic, la restitution des résultats du pré-diagnostic effectué à travers l'outil IR2P a été faite et visualisée sous forme de cartographie des principaux infrastructures et équipements recensés sur le terrain. Les participants ont apporté des amendements pour permettre une validation des informations et de passer à un diagnostic approfondi des secteurs.

Le DP a regroupé une bonne frange représentative des acteurs locaux, des leaders d'opinions, des délégués de quartiers, des imams, des interprofessions, des ONG locales, des relais urbains, des conseillers municipaux, des groupements de femmes et du Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ).



Le diagnostic s'est effectué à travers l'outil AFOM ou FFOM (Atouts, /Faiblesses, Opportunités/Menaces). Cet outil a permis de faire l'état des lieux des secteurs sociaux de base (Éducation, Santé et Action sociale, Hydraulique, Assainissement et Cadre de vie, Jeunesse, Sports, Loisirs et Culture), des secteurs productifs pour le développement économique local (Commerce, Artisanat, Agriculture, Pêche, Élevage), des secteurs d'appui à la production (Transport et mobilité, Énergie, Télécommunications), et des secteurs transversaux (Genre et Couches défavorisées, Environnement et Changement climatique, Urbanisme et Habitat) .



La participation a été de qualité avec une contribution remarquable des groupes d'acteurs sur l'ensemble des secteurs passés en revue.

4.3. Phase de Planification

La planification est une phase très importante qui permet de définir la vision, les axes stratégiques ainsi que les programmes et projets à réaliser. Cette phase est articulée autour des 2 étapes suivantes :

- La formulation de la vision et la définition des axes stratégiques ;
- La planification, la programmation et la budgétisation.

4.3.1. Formulation de la vision

La vision de la commune a été déterminée lors de l'atelier de planification tenu le 24 Août 2023 à l'hôtel Gondolier. En effet, au su des enjeux et défis de développement qui pèsent sur la commune de YOFF, les acteurs locaux ont jeté un regard prospectif sur les 05 ans à venir pour déterminer la vision futuriste de la commune. Ainsi, chaque groupe a proposé une vision futuriste qui sera compilé après par le Maire en une vision globale, commune et partagée devant guidée toutes actions de développement entreprises au sein de la commune.

4.3.2. Définition des axes et objectifs stratégiques

De cette vision, est arrimée les axes stratégiques de développement qui sont des orientations claires exprimées sur les secteurs pour lever les multiples contraintes qui freinent leur essor. Ces axes sont suivis par des objectifs de développement pour l'atteinte correcte des cibles à travers des actions à mener.



V. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE YOFF

5.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET LIMITES

La Commune de Yoff est située à l'extrême ouest de la Presqu'île du Cap-Vert entre la longitude 17°29' ouest et la latitude 14°46' nord avec une altitude moyenne de 11 mètres. Sa superficie est de 14,65 km² dont 3,28 occupés par les installations aéroportuaires. Sa population est estimée en 2023 à 118 220 habitants dont 61 862 Femmes et 56 358 Hommes.

Elle est limitée à l'Est par les Communes des Parcelles Assainies, de la Patte d'Oie et Grand Yoff, au Nord par l'Océan Atlantique, au Sud par la Commune de Ouakam et à l'Ouest par la Commune de NGor.

5.2. ETABLISSEMENT HUMAIN

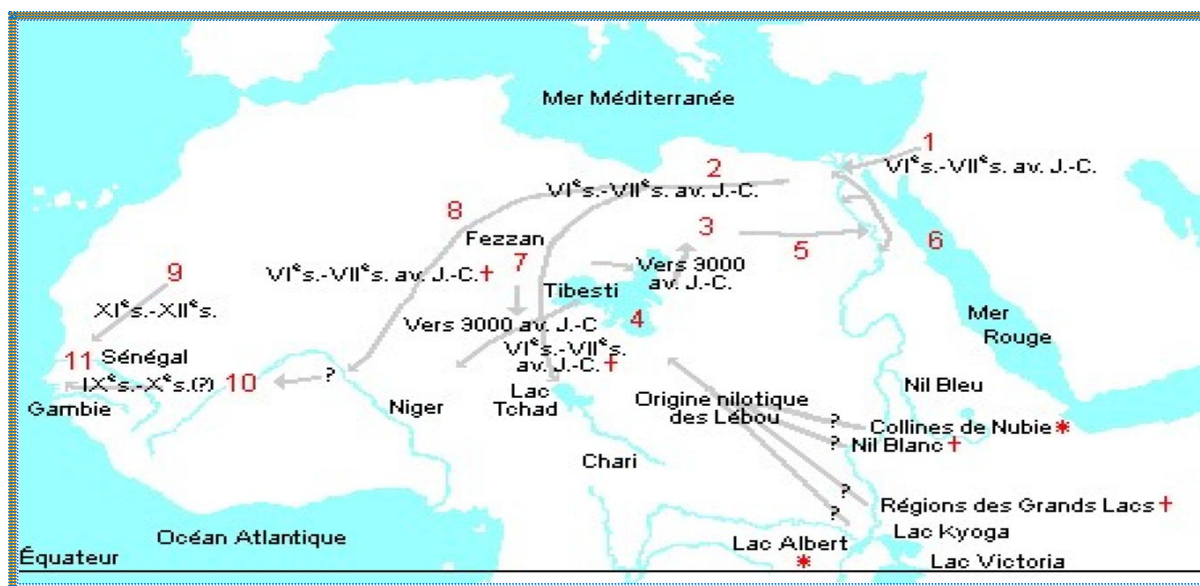
5.2.1. Historique du peuple lébou

Le peuplement lébou de la Presqu'île du Cap-Vert est le résultat de vagues de migrations aux XV^e et XVI^e siècles, avant son installation à l'ouest du Sénégal. Un long périple aurait mené les lébou de l'Afrique Orientale en Afrique Occidentale à travers le Nord du continent. Ce périple, commencé il y a 7000 ans, à travers le Nord de l'Afrique est composé de plusieurs étapes.

Ainsi, à maintes reprises, soit les lébous furent chassés, soit ils durent partir pour ne pas être dominés. Ils sont reconnus réfractaires à « toute colonisation culturelle » (Balandier et Mercier 1952, 211-212) contre toute domination politique. Ils constituent un peuple ayant une forte valeur identitaire.

Au XV^{eme} siècle, les lébous quittèrent l'empire du Djoloff pour s'installer progressivement sur toute la Presqu'île du Cap-Vert avec leurs organisations politique et sociale, basées sur l'élection d'hommes pour diriger la communauté, à partir de la hiérarchie et des khëet (lignées ou familles lignagères).

Figure 1 : Carte 2 : Périple des Lébous à travers l'Afrique du Nord



5.2.2. Organisation politique

5.2.2.1. Le pouvoir exécutif

Dans la société lébou, certaines personnes sont dotées d'une autorité exécutive, notamment le :

- ☞ **Jaraaf** : c'est l'équivalent du chef du gouvernement qui définit la politique extérieure et se porte garant des institutions ;
- ☞ **Ndey-Dji-Rew** : c'est le répondant d'un ministre de l'intérieur et à un degré moindre il joue le rôle de Maire indigène;
- ☞ **Saltigué** : son rôle est assimilable à celui d'un ministre de la défense, du culte, des terres, de la mer et de l'agriculture.

Toutes les Kheet ou familles sont représentées au niveau des assemblées des Maggi Yoff (75 ans et plus), Jambour (entre 65 et 75 ans) et des Freys (entre 55 et 65 ans). Les membres de ces assemblées ne sont choisis ni par le Jaraaf, ni par le Ndey-Ji-Rew, ni par le Saltigué.

5.2.2.1. Les Assemblées :

- ☞ Les Jambour qui nomment les trois membres de l'Exécutif ;
- ☞ Les Maggi Yoff sont une sorte de Sénat qui constitue le dernier recours ;
- ☞ L'assemblée de Freys est chargée de la police et de la sécurité, mais aussi de l'exécution des décisions arrêtées par les dignitaires (Jambour, Maggi-Yoff, Jaraaf, Ndey-Ji-Rew, Saltigué) ; l'assemblée de Freys assure le tribunal et la milice populaire.

Lorsqu'une nouvelle génération accède à l'assemblée des Freys (les plus jeunes), la génération précédente devient Jambour, et celle venant d'avant cette dernière se retrouve dans la troisième et dernière instance, les Maggi Yoff.

5.2.3. Organisation sociale

L'organisation sociale des lébou repose sur un certain nombre de concepts : la hiérarchie et les khëet (familles lignagères).

- ☞ En ce qui concerne le principe hiérarchique, il s'agit d'un droit d'aînesse qui est très respecté au sein de la population
- ☞ L'organisation sociale repose également sur les khëet qui sont des lignées matrilineaires permettant une organisation sociale et une représentativité dans les instances dirigeantes de la collectivité.

Chaque khëet est organisé comme une famille unique au sein de laquelle l'autorité repose sur la personne la plus âgée, qui en devient le chef de famille et qui prend toutes les décisions concernant la famille.

Les principaux khëet qui forment la communauté lébou de Yoff sont au nombre de douze : (Waneer, khonkh bopp, Deugagne, Dorobé, Diassirato, Dindir, Bègne, Khaagaane, Yuur, Khaye, Sumbaar et Yokam). Chaque kheet est liée à un Rap ou génie protecteur.

Ces khëet déterminent l'élection au sein des institutions de la République lébou.

Ainsi :

- ☞ le Jaraaf est choisi parmi les Khonkh Bopp, Waneers et les Diassiratos ;
- ☞ le Saltigué parmi les Dindirs et les Soumbaars, tandis que ;
- ☞ le Ndey-ji-Rew est choisi selon la lignée des Bègne.

Au sein de la société lébou, les liens de parenté se transmettent de manière matrilineaire, c'est ce qui expliquait que les neveux habitaient souvent chez leur oncle et héritaient à la mort de celui-ci au détriment de ses fils et ceci jusqu'à l'avènement de l'Islam.

5.3. ORGANISATION DE LA COMMUNE

5.3.1. Histoire du village de Yoff

Si l'on se réfère aux données concernant Yoff, ce village est l'un des plus anciens de la presqu'île. Il aurait été créé en 1432 par les Soumbédioune, l'un des deux groupes de Lébou qui ont peuplé la région. Le nom de Yoff, à proprement dire, serait apparu en 1558.

Pour le nom de Yoff, des gens venus de Kade (Kade surplombait le village) après avoir vu la mer qui était si immense et c'était la première fois qu'ils voyaient cela, disaient, en wolof, pour dire qu'ils allaient à la mer : 'kaye lene gnou yew fi guedj'

(venons entourer la mer). C'est de là qu'est sorti le nom selon la première version (yew fi se prononçant youffi). Dans l'autre version, il y avait des Socé avant les Lébou et quand les Socé cueillaient le vin de palme, les Lébou les guettaient pour avoir du vin de palme. Les Socé les appelaient (guetteurs): « yot kat yi » ce qui a donné « yoffou » puis « Yoff » (un villageois). Ces deux origines s'inscrivent dans l'histoire débutante de Yoff avec la découverte de la mer et la confrontation avec les résidents d'ethnie socé.

5.3.2. Evolution spatiale

Avant de s'installer définitivement à Yoff, les lébou ont été l'objet de plusieurs déplacements. En effet, refusant toute forme de domination, ils ont dû se déplacer de la corne de l'Afrique à l'extrémité occidentale du continent. Ils seraient originaires d'Ethiopie.

Après avoir séjourné en Egypte, ils ont émigré vers la Libye, puis vers la Mauritanie et dans la vallée du fleuve Sénégal et Casacass. Ensuite, ils se sont installés dans le village de Katité qui fut le berceau du Royaume du Djolof, puis à Djander où une première vague va fonder les villages lébou de la petite côte, à Thioroum d'où partirent les fondateurs de Bargny et Rufisque, puis Mbao et Mbokhekh (actuel emplacement du stade Léopold Sédar Senghor) d'où partirent les familles Bègne qui fondèrent les douze « pinthies » de Dakar et ceux de Soumbédioune qui sont à l'origine des villages de Yoff, Ngor et Ouakam plus connus sous le nom de Tankka(le pied).

Après avoir quitté Mbokhekh les populations lébou de la lignée des Soumbédioune se sont installées à Mbendji Dop, puis à Kaada Guedj. C'est ainsi qu'ils occupaient la partie surélevée qui surplombait l'Océan et lui donnèrent le nom de Yoff.

Figure 2 : Installation des Lébou dans la presqu'île du Cap-Vert aux XV^e et XVI^e siècles (avec les différents villages créés)



Quelques années après leur installation, ils décidèrent de créer des quartiers. Le conseil des notables donna l'autorisation pour la création de nouveaux quartiers et ceci tous les quatre ans. Quatre années séparent généralement les naissances.

Ainsi chaque quartier créé devait du respect au précédent. Ce qui montre l'importance du droit d'aînesse au sein de la communauté lébou.

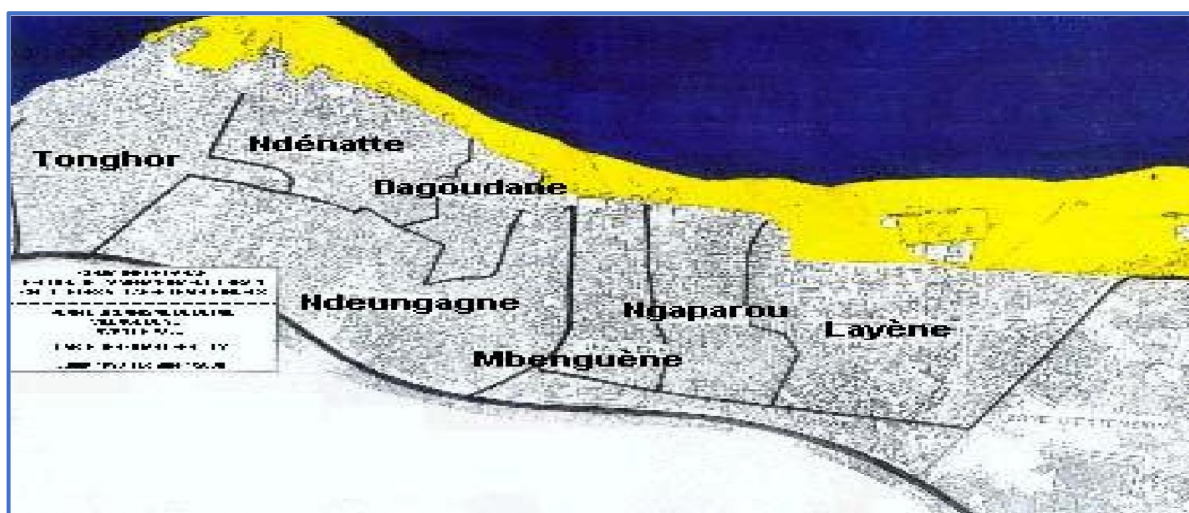
Cette création des nouveaux quartiers devait permettre une extension du village et un développement qui devait peut-être lui permettre de sortir du joug de l'empire du Cayor qui exerçait sa domination jusqu'au village de Yoff.

- ☞ Ainsi le premier quartier créé est celui de Kaada Guedj, en 1565 par Gana Samb et Matawaye Samb ;
- ☞ En 1569, un neveu des Sambène, Moussa Mbengue, créa un quartier dont il donna son nom de famille : Mbenguène ;
- ☞ Le quartier de Diourawali actuellement un sous-quartier de Ndénatte fut créé en 1605 par Latyr Diène ;
- ☞ Vint celui de Ndeungagne créé en 1609 par Malick Samb ;
- ☞ Gaal Diagne fonde le quartier de Tonghor en 1613 ;
- ☞ Le quartier de Ndénatte est créé par Mbor Thiaw et Amar Diène en 1617 ;
- ☞ Enfin vinrent les quartiers de Ngaparou et Dagoudane respectivement créés par Daour Mbengue en 1621 et Saarot Seck en 1702 ;
- ☞ Le quartier de Layène est venu bien après ceux-ci et il fut créé par le Mahdi Seydina Limamou Laye (Psi) après son appel en 1884.

5.3.3. Les quartiers traditionnels

Le village traditionnel est composé de sept (07) quartiers que sont Tonghor, Ndénatte, Dagoudane, N'Deungagne, Ngaparou, M'Benguène, Layène, localisés dans la carte suivante :

Figure 3 : Les quartiers traditionnels de Yoff



5.3.4. La zone des cités Apecsy

Par souci de désengorgement du village traditionnel, une zone d'extension de 41 hectares est créée avec l'expropriation des propriétaires (Titre Foncier de l'Etat du Sénégal, de la Commune de Dakar et des privés). Cette zone d'extension, du nom de l'association APECSY qui en a assuré le portage, permet le recensement des familles dont les concessions ont été touchées par l'avancée de la mer, de même que les familles dont les concessions sont touchées par l'élargissement des voies et de résorber le déficit du village en équipements collectifs.

5.3.5. Les cités nouvelles : mode d'implantation et d'organisation

Situé dans la banlieue Nord de Dakar la capitale, le village a été rapidement gagné par la ville qui s'étendait de plus en plus. Les sociétés ont massivement investi dans cette zone plutôt calme, comparée aux autres cités dortoirs. Cependant, du fait de cette forme de regroupement des cités de façon simultanée, les cités nouvelles ont vite dépassé les cadres de planifications, spatiale et économique, prévues par l'État, c'est pourquoi il y manque pratiquement des infrastructures socio-économiques que le diagnostic va certainement faire ressortir. Les principales cités nouvelles, appelées encore zones, sont : Cité Diamalaye, Ouest Foire, Nord Foire, Terme Nord.

5.3.5.1. La zone Nord Foire

Elle est née et s'est développée dans les années 1990, pour atteindre actuellement son plein essor, avec une vingtaine de cités (AIR AFRIQUE, AIR SENEGAL, APECSY 2, BCEAO 1, BCEAO 2, DAKAR MARINE, DAKAR MARINE EXTENSION, DIAMALAYE 3, FEU BIRAME NDOYE, KANSAO, LONASE, MBORE NDIAYE, NORD FOIRE AUTOROUTE, NORD FOIRE DIACKSAO, NORD FOIRE AZUR, OUSMANE DIOP, POSTE, SODALO, SONATEL, YOFF EXTENSION).

5.3.5.2. La zone Ouest Foire

Elle s'est implantée dans les mêmes conditions que Nord Foire, avec les mêmes procédés, les mêmes propriétaires et les mêmes litiges. Cependant l'organisation interne ne semble pas être des meilleures et mériterait d'être améliorée, surtout au niveau des représentants des populations (délégués de quartiers) dont le nombre officiel et officieux, ne respecte pas un découpage administratif harmonieux.

Pire que nord foire, Ouest foire ne dispose pratiquement pas d'aucune infrastructure administrative (écoles publique, poste de santé, assainissement etc.), à part la case des tout-petits de référence. Sur le plan sportif Ouest foire dispose d'une équipe navétane, l'Association Sportive et Culturelle (ASC) Ouest foire, depuis ces dernières années avec en moyenne 23 joueurs ; la meilleure performance de l'équipe est une place en demi-finale en 2007.

5.3.5.3. La zone Diamalaye

Elle a été construite sous forme d'Habitat à Loyer Modéré (HLM) depuis les années 1970. De ce point de vue, elle constitue une meilleure homogénéité et n'a pratiquement pas de problèmes de litige foncier connus.

5.3.5.4. Terme nord

C'était une cité destinée au personnel de l'aéroport et qui s'est agrandie en quartier ; cependant sa proximité d'avec l'aéroport lui posait beaucoup de problèmes notamment de sécurité et d'approvisionnement en eau potable pour les populations.

5.3. DEMOGRAPHIE DE LA COMMUNE

5.3.1. Population

La population de la commune de YOFF est estimée en 2023 à **118 220** habitants dont **61 862** Femmes et **56 358** Hommes avec une densité de **8.070** habitants/km² selon le rapport de projection de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie(ANSD) du dernier recensement général de la population (RGPHAE 2013). Le taux d'accroissement de la population de Yoff a connu une progression assez fulgurante durant ces cinq (05) dernières années et représente un taux d'accroissement moyen annuel de 2,7 %. Hormis le croit naturel, la population de

Yoff est alimentée par un fort peuplement avec l'extension des cités nouvelles et l'urbanisation galopante de la commune. La population de la Commune de Yoff pour les cinq dernières années est estimée comme suit :

Tableau 1 : Population de Yoff 2019-2023 :

Années	2019	2020	2021	2022	2023
Masculins	50727	52123	53528	54939	56 358
Féminin	55681	57214	58255	60305	61 862
Total	106408	109337	112283	115244	118220

Source : Projections RGPHAE 2013, Service régional de la statistique et de la démographie

5.3.2. Répartition de la population par sexe et par catégories d'âge

La commune de Yoff se caractérise par une population extrêmement jeune. La tranche d'âge de moins de 15 ans représente à elle seule 28% de la population. Le groupe d'âge 15 – 34 ans représente 42,19 %. La tranche d'âge comprise entre 35 et 64 ans constitue 26,8 % de la population. Les personnes âgées de 65 ans et plus ne font que 3,5%. Concernant la répartition par sexe, les hommes représentent 47,68% de la population totale contre 52.32% de femmes

Tableau 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et par sexe

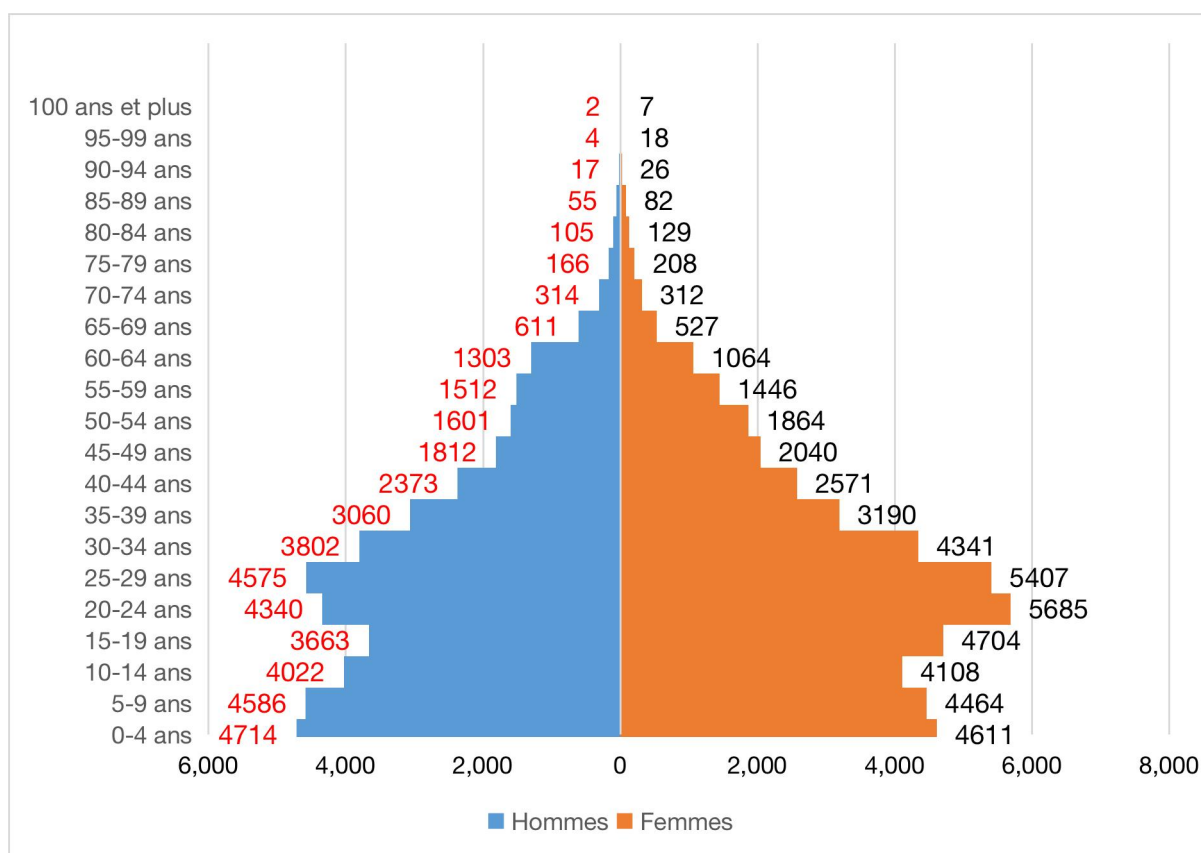
TRANCHE D'AGE	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
0-4 ans	4 714	4 611	9 325
5-9 ans	4 586	4 464	9 049
10-14 ans	4 022	4 108	8 130
15-19 ans	3 663	4 704	8 367
20-24 ans	4 340	5 685	10 026
25-29 ans	4 575	5 407	9 982
30-34 ans	3 802	4 341	8 143
35-39 ans	3 060	3 190	6 250
40-44 ans	2 373	2 571	4 944
45-49 ans	1 812	2 040	3 852
50-54 ans	1 601	1 864	3 465
55-59 ans	1 512	1 446	2 958
60-64 ans	1 303	1 064	2 367
65-69 ans	611	527	1 138
70-74 ans	314	312	626
75-79 ans	166	208	374
80-84 ans	105	129	234

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

85-89 ans	55	82	137
90-94 ans	17	26	43
95-99 ans	4	18	22
100-104 ans		5	5
105-109 ans	2	1	3
110-114 ans		1	1
Total	42 639	46 803	89 442

Source : Service Régional de la Statistique et de la Démographie/SRSD de Dakar, RGPHAE 2013

Figure 4 : Pyramide des âges de la commune de YOFF



Source : Service Régional de la Statistique et de la Démographie/SRSD de Dakar, RGPHAE 2013

5.3.3. Projections démographiques dans les cinq (05) années à venir

La population de la Commune de Yoff, pour les cinq (05) prochaines années (durée de ce plan) est projetée comme suit :

Tableau 3 : Population de Yoff 2023-2027

Années	2023	2024	2025	2026	2027
Masculin	56358	57783	59213	60675	62174

Féminin	61862	63426	64996	66633	68160
Total	118220	121209	124209	127308	130334

Source : Projections RGPHAE 2013, Service régional de la statistique et de la démographie

La population est estimée à 118 220 habitants en 2023 début du plan pour atteindre 130 334 habitants, année finale du plan en 2027, ceci en tenant compte seulement de l'évolution naturelle de la population et en attendant les résultats du Recensement National de 2023 en cours.

Avec l'urbanisation galopante que connaissent la commune et les cités nouvelles (développement du phénomène de location), cette population augmente chaque année de façon plus rapide que la croissance naturelle. C'est pourquoi, toute bonne planification doit tenir compte de cette donnée pour mieux estimer la demande en infrastructures socio-économiques de base (écoles, postes ou cases de santé, marchés, adduction d'eau, branchement à l'égout, etc.)

Deuxième partie : DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

VI. Bilan diagnostic

Cette partie présente les résultats du bilan diagnostic à travers le profil social, le profil économique mais aussi le profil de gouvernance de la collectivité territoriale en veillant à renseigner les indicateurs ODD.

6.1. PROFIL SOCIAL

6.1.1. EDUCATION ET FORMATION

Le droit à une éducation de qualité et inclusive est un des fondamentaux pour améliorer la vie des communautés et asseoir un développement durable. En plus de l'amélioration de leur qualité de vie, l'accès à une éducation inclusive et équitable peut aider à doter les populations locales des outils nécessaires pour développer des solutions innovantes aux multiples problèmes de développement. L'éducation doit viser le développement complet de la personnalité humaine et promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance, l'amitié et la paix. Cela inclut l'engagement d'assurer à la fois l'accès à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité pour tous, et l'égalité des chances dans l'accès à une éducation et une formation post-secondaire de qualité et efficaces.

Les ordres d'enseignement général présents dans la commune de Yoff sont : le préscolaire, l'élémentaire, le moyen, le secondaire et l'enseignement coranique.

Encadré 1 : ODD 4 D'ici 2030, Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

6.1.1.1. LE PRESCOLAIRE

La petite enfance et l'enseignement primaire sont définis dans la révision de 2011 de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE 2011). L'éducation de la petite enfance est habituellement conçue avec une approche holistique pour soutenir le développement cognitif, physique, social et affectif précoce des enfants et pour introduire les jeunes enfants à l'enseignement organisé en dehors du contexte familial.

Encadré 2 : Cible 4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) occupe une bonne place dans le système éducatif de la commune de Yoff avec l'existence de structures publiques comme communautaires qui assurent la formation initiatique de base de la petite enfance. La commune de Yoff compte 04 préscolaires publiques, 02 communautaires et 49 privées soit au total 55 structures préscolaires réparties dans les différentes zones et quartiers comme l'illustre ce tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Répartition des écoles préscolaires dans la commune de Yoff

Écoles	Effectifs			Nombre s de classes		Nombre d'enseignants		
	G	F	Tota I	F	NF	F R	AR A	Tota I
CTP OUEST FOIRE	81	90	171	4		5	1	6
ORTSEN YOFF US 3	24	20	44	3		4	1	5
ORTSEN YOFF US 4	32	31	63	3		5	1	6
CPE El Demba Ndoye	8	17	25	1		1	1	2
CDIPE YOFF (Communautaire)	37	38	75	3		3	1	4
Franco arabe El Malick SY (Communautaire)	46	37	83	3		2	4	6

Source : IEF des Almadies, PDC-D 2023

On note l'accompagnement de quelques partenaires dans le sous-secteur du préscolaire à Yoff avec la présence de la Fédération Pencum Ndakaru (FPD) et l'APECSY qui appuient le Centre de Développement Intégré de la Petite Enfance (CDIPE). La FPD intervient sur le volet éducatif et nutritionnel des enfants et prend en charge les indemnités de quelques enseignants.

Cependant, malgré bon nombre d'atouts, le cycle préscolaire fait face à d'énormes difficultés comme l'insuffisance ou l'inexistence de structures communautaires ou publiques, le manque d'espace pour de nouvelles salles de classe ou des aires de jeux, le déficit de matériels ludiques, les effectifs pléthoriques dus à l'insuffisance de salles de classe et les difficultés de gestion liées à des charges récurrentes.

Vu l'importance du sous-secteur de la petite enfance dans le système éducatif sénégalais et sa prise en compte dans les cibles des ODD, l'enseignement préscolaire mérite d'être soutenu et renforcé à YOFF par la création d'établissements publics et/ou communautaires suffisamment dotés de moyens.

6.1.1.2. L'Enseignement Primaire

L'enseignement primaire offre des activités d'apprentissage et d'éducation conçues pour fournir aux élèves des aptitudes fondamentales en lecture, en écriture et en mathématiques et établir une base solide pour l'apprentissage et la compréhension des principaux domaines du savoir et du développement personnel. Il se concentre sur l'apprentissage à un niveau de base de la complexité avec peu, voire aucune spécialisation.

Encadré 2 : Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles

La commune de Yoff compte 53 écoles primaires dont 09 publiques et 44 privées. Il reste une compétence transférée à la commune à l'instar de l'enseignement préscolaire, l'alphabétisation et l'appui aux écoles coraniques « Daaras ».

Tableau 5 : Répartition des établissements élémentaires publics dans la commune

Écoles	Effectifs			Nombres de Classes		Nombre d'enseignants		
	Garçons	Filles	Total	F	GAP	FR	AR	total
École Cité Diamalaye	84	89	173	6	-	7	1	8
École Japonais S. Eisaku	247	221	468	12	-	15	2	17
El Hadj Ilimane Thiaw	282	319	601	12	-	13	2	15
Ecole 2 (Diamalaye yoff)	385	409	794	12	-	13	2	15
Ecole Tafsir Nianga Gueye	337	382	719	12	-	13	2	15
Ecole El Hadj Talla Diagne	162	205	367	12	-	12	2	14
Ecole Abdou Seck (Yoff 4)	248	273	524	10	2	13	2	15
Ecole Kenjirō	227	348	575	12	-	13	2	15

Shinozaki								
Ecole El Demba Ndoye	236	258	494	12	-	12	2	14
TOTAL	2208	2504	4715	100	2	111	17	128

Source : IEF des Almadies, PDC-D 2023

On note encore une prédominance des écoles privées (44 au total) qui sont dispersées dans les quartiers et qui résorbent une bonne partie de la population scolarisable. Ces écoles privées pour la plupart tenues par des particuliers contribuent à la fourniture d'une offre éducative de qualité au profit des enfants en âge d'être scolarisés et assurent les normes minimales d'aptitudes en lecture et en mathématiques.

La commune dispose d'assez d'écoles au niveau primaire, dont une dizaine dans le village traditionnel, et une dans chacune des cités nouvelles sauf à Ouest Foire qui ne dispose d'aucune infrastructure publique, ce qui constitue une inégalité à résoudre.

6.1.1.3. L'enseignement moyen

L'enseignement moyen général est dispensé dans les Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) dont le cycle va durer quatre (04) ans, soit de la 6ème à la 3ème. Il prépare les élèves aux cycles secondaires après l'obtention du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM).

Contrairement à l'enseignement élémentaire dévolu à la commune, l'enseignement moyen de même que le secondaire sont les compétences de la Ville de Dakar en matière de gestion de l'offre éducationnelle. Par contre, la commune a un droit de regard sur la gestion et l'administration des établissements moyens dans son territoire.

Tableau 6 : Répartition des établissements moyens publics

Ecoles	Effectifs			Nombres de classes					Nombre de professeurs
	G	F	Total	Classes Péd.	Classes phys.	Bon état	Mauvais état	total	
CEM	656	934	1590	21	32	19	13	32	39
Total	656	934	1590	21	32	19	13	32	39

Source : IEF des Almadies, PDC-D 2023

La commune de Yoff compte 01 CEM public et 22 collèges privés. L'effectif dans le CEM public est à l'ordre de 1590 élèves avec 656 garçons soit 41.26% contre 934 filles 58.74%. On note 32 classes physiques et 21 classes pédagogiques. Le nombre de salles fonctionnelles sur les 32 est de 19 et les 13 sont non fonctionnelles, gagnées par le niveau de délabrement avancé et la brise marine.

6.1.1.4. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est caractérisé par la présence d'un (01) lycée public et de 12 lycées privés. Le lycée public compte 600 élèves au total dont 208 garçons et 392 filles pour 16 salles de classes fonctionnelles.

Tableau 7 : Répartition des établissements secondaires publics

Ecoles	Effectifs			Nombres de classes		Nombre de professeurs
	Garçons	Filles	Total	F	NF	
Lycée Ousmane SEMBENE	208	392	600	16	-	49
Total	208	392	600	16		49

Source : IEF des Almadies, PDC-D 2023

6.1.1.5. Formation professionnelle

La formation professionnelle n'est pas très présente dans la commune de Yoff. En réalité, il n'existe pas de structure publique de formation professionnelle. La majorité des centres de formation sont des privés.

Cependant, la commune octroie des bourses aux étudiants et des aides aux personnes défavorisées pour leur permettre de suivre des formations professionnelles.

6.1.1.6. L'éducation inclusive

D'après les données obtenues à l'Inspection d'Education et de Formation(IEF) des Almadies, il existe deux (02) élèves garçons en situation d'handicap visuel à l'Ecole Abdou Seck. Ces élèves sont pris en charge par le projet « Faire l'école » et le projet « DEECLIQ ».

Tableau 8 : Diagnostic du Secteur de l'Education

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures éducatives : <ul style="list-style-type: none"> • 01 lycée public et 12 lycées privés • 01 CEM public et 22 collèges privés • 09 Ecoles élémentaires publiques et 44 Ecoles élémentaires privées • 04 Ecoles préscolaires publiques, 02 écoles préscolaires communautaires et 49 écoles préscolaires privées • Existence de daaras et d'écoles franco-arabe • Existence d'écoles de formation professionnelle privées - Implication des APE et des CGE dans la 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'écoles publiques surtout dans les cités nouvelles • Etablissements vétustes • Gap de deux classes à l'école Yoff 4 • Absence de centre de formation • Insuffisance du nombre d'enseignants • Insuffisance d'écoles moyennes et secondaires publiques • Insuffisance de table-bancs et de matériels didactiques • Faiblesse du taux de réussite

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

gestion des écoles - Existence de ressources humaines qualifiées - Existence d'associations des élèves et étudiants (AEY)	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse du niveau des élèves
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Extension en hauteur des écoles existantes Existence d'espaces à exploiter (bande verte) Création d'un centre de documentation et de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Réticence des populations Baisse de niveau des apprenants Taux élevés du chômage

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.1.2. Santé et Action sociale

La Commune de Yoff est située, sur le plan sanitaire, dans le district de santé Ouest de Dakar en plus de Ngor, Ouakam et Mermoz. Par ailleurs, le médecin Chef du District est également médecin chef du Centre de Santé Philippe Senghor situé à Yoff.

Tableau 9 : Répartition des structures dans les différentes zones

ZONES	POSTE DE SANTE	CLINIQUE	CABINET MEDICAL	CENTRE DE SANTE
OUEST FOIRE	-		1	
NORD FOIRE	-		1	
DIAMALAYE, DJILY MBAYE	1			
APECSY	1		1	
Village traditionnel	2	3		1
Zone aéroport L.S.S				
TOTAL	4	3	3	1

Source : Enquêtes IR2P, PDC YOFF – Décembre 2022

La commune de Yoff compte un (01) Centre de santé, quatre (04) postes de santé, trois (03) cliniques médicales privées, trois (03) cabinets médicaux privés, plusieurs pharmacies et un cabinet vétérinaire. Le personnel médical est assez diversifié. Il est composé de médecins, d'infirmiers, de sages-femmes, de vétérinaires et d'Agents de Santé Communautaires (ASC).

Encadré 5 : ODD 3. D'ici 2030, permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

Tableau 10 : Normes de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS)

INDICATEURS	VALEURS COMMUNE	NORMES OMS	GAP en structures sanitaires
Nombre d'habitants par poste de santé	1/118.220 hab	1/10 000 hab	07
Nombre d'habitants par centre de santé	1/118.220 hab	1/50 000 hab	01
Nombre d'habitants par hôpital	1/118.220 hab	1/150 000 hab	Néant

Source : Enquêtes PDC YOFF, Décembre 2022.

L'offre de services en matière de santé est encore en deçà des besoins de la population de YOFF. Le ratio du nombre de postes de santé par population dépasse de loin les normes de l'OMS (cf. tableau 10). Cependant la faiblesse du plateau technique constitue un handicap de taille.

Tableau 11 : Services offerts, capacités d'accueil et maladies les plus fréquentes

Structures sanitaires	Services offerts	Capacités d'accueil	Maladies fréquentes
Centre de santé YOFF	Consultations primaires curatives – consultations pré et postnatales – vaccinations – Planification familiale – Prise en charge de la malnutrition – Analyse biomédicale.	80 patients/jour	Grippe – dermatose – diarrhée aigüe – syndrome infectieux – paludisme – malnutrition
Postes de santé YOFF	Médecine générale – Hospitalisation – Service maternité (Consultations Pre-Natales, Planification Familiale, Accouchements) – Vaccinations – Assistanat social – Laboratoire – Cabinet dentaire – Pharmacie	25 lits	Hypertension artérielle – Diabète – Rhumatisme – arthrose – paludisme – Grippe – Fièvre typhoïde – tuberculose – infection respiratoire et digestives

Source : Enquêtes IR2P, PDC YOFF – Décembre 2022

Tableau 12 : Diagnostic du secteur de la Santé

ATOUTS/FORCES	CONSTRAINTES/FAIBLESSES
---------------	-------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Existence de structures de santé (centre de santé, postes de santé) • Postes de santé équipé • Existence d'un service de gastro entérologie à Philippe Senghor 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de structures sanitaires (ouest foire, Nord foire) • Insuffisance de personnel médical qualifié • Absence de maternités au niveau des postes (Tonghor, diamalaye, Apepsy) • Maternité non fonctionnelle à Yoff ndenatte • Insuffisance de service d'accueil et d'orientation • Non prise en charge des factures d'eau et d'électricité par la commune (Tonghor, Apepsy,) • Absence d'appui aux programmes • Postes de santé vétustes • Insuffisance de laboratoire au niveau des structures de santé • Problème d'inclusion des personnes handicapées
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'espace à Nord foire • Possibilité d'améliorer les postes de santé existants 	<ul style="list-style-type: none"> • Réticence des populations • Qualité de la prise en charge laisse à désirer • Risque de perdre les patients en gastro

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.1.3. Hydraulique et assainissement

L'eau est un élément vital pour la survie de l'homme, mais n'est pas souvent accessible pour certaines populations locales. Or, l'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique. Les risques sanitaires sont encore plus accentués en cas de déficit de système d'assainissement adéquat. C'est pourquoi, les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent l'accent non seulement sur l'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable, mais aussi sur la qualité et la disponibilité du service.

Encadré 6 : ODD 6. D'ici 2030, Garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Dans la commune de Yoff, il existe donc trois modes d'approvisionnement en eau. Il s'agit du robinet, de la mer et des puits (Diamalaye, Ndennat, ect). La quasi-totalité de la population dispose de branchements individuels avec le réseau d'approvisionnement en eau potable de la Société Des Eaux(SDE).

Le taux d'accès à l'eau potable est relativement acceptable et se confond avec le taux d'accès en eau potable de 97,4% en milieu urbain. Cependant, ce taux cache

des disparités car dans certains ménages de Yoff, les conditions d'accès à l'eau potable sont encore difficiles.

La qualité de l'eau s'est détériorée depuis l'avènement de rupture d'eau au niveau de la région de Dakar. En effet, des insuffisances liées aux solutions de traitement d'eau et aux dispositifs de suivi et de protection de la qualité de l'eau ont été notées à travers la commune. Comme par ailleurs, des solutions indulgentes ont été prises pour remédier à ce dysfonctionnement.

Cependant, il faut noter que pour des raisons économiques et en cas de coupure d'eau, les ménages préfèrent utiliser l'eau des pompes manuelles et des puits pour les tâches ménagères. Toutefois dans cette zone, il a été noté la faible pression de l'eau de robinet.

L'assainissement joue un rôle central dans le développement durable. Par conséquent, un accès plus large à de bons systèmes d'assainissement contribue efficacement à la lutte contre la pauvreté et les maladies fécales. Cet accès à l'assainissement a des effets sur la productivité au travail, la dignité humaine, les maladies, la fréquentation à l'école et l'amélioration de la sécurité personnelle des femmes selon les études.

L'un des grands problèmes de la commune est l'assainissement, surtout le branchement à l'égout, c'est pourquoi ce problème est une préoccupation dans plusieurs quartiers dont Ouest foire, Sicap layène, N'Dioufène et Terme nord qui a vu son problème d'eau réglé lors des branchements sociaux de l'appel des layènes de 2022.

Encadré 6 : ODD 6 Cible 6.2

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

La commune de Yoff ne dispose pas encore d'un dispositif d'assainissement liquide collectif (eaux usées et eaux pluviales). Cette situation conduit les populations à recourir à des systèmes d'assainissement individuels (vidange par camion ou par enfouissement, etc.), qui pour la plupart ne respectent pas les normes d'hygiène, ce qui affecte le sol, les eaux souterraines et cause ainsi un problème de santé publique.

En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, des camions bennes font des rotations journalières au niveau des quartiers pour le ramassage. Toutefois, quelques dépôts sauvages surtout le long du littoral et près du marché sont notés, ce qui constitue un problème de salubrité et un encombrement déploré par les populations de la cité religieuse. Mais avec l'arrivée des PRN (Point de Regroupement Normalisés) de la Société Nationale de Gestion des Déchets (SONAGED) les populations sont un peu soulagées de ce fléau.

Tableau 13 : Diagnostic du secteur l'hydraulique et de l'assainissement

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence du réseau de la SDE • Existence de bornes fontaines • Existence de l'eau bénite de Diamalaye • Existence de pompes • Existence de canalisation dans certaines zones • Vidange régulier par un professionnel de l'assainissement • Position de la commune qui permet le déversement des eaux pluviales en mer • Existence de système de collecte d'ordures ménagères • Visites intra domiciliaires du service d'hygiène • Existence d'une bonne volonté dans la collecte des ordures 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise qualité de l'eau • Coupures intempestives • Faible pression de l'eau • Insuffisance de canalisation • Etroitesse des rues pour l'accès des camions • Inondations (existence de points bas) • Refoulement des eaux usées dans certains quartiers de la zone (entre Layenne et APECSY 1) • Recrudescence des branchements clandestins • Absence de toilettes dans certains foyers (Ex : Terme Nord) • Absence de plans directeurs d'assainissement • Source d'eau non fonctionnelle dans certains quartiers • Faiblesse du débit d'évacuation du canal des eaux pluviales
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de bénéficier du Programme d'assainissement autonome de Dakar financé par l'AFD et qui sera mis en œuvre par l'ONAS • Projet usine de dessalement des mamelles • Mise en place des Edicules publics dans les écoles et les lieux publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la qualité de l'eau • Problème de santé publique • Réticence de la population Layenne pour la construction d'un canal déversant en mer • Impraticabilité des rues par endroit • Forte urbanisation • Panachage eau de robinet et eaux usées

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.1.3. Urbanisme, habitat et cadre de vie

Le village de Yoff a connu un processus de mutations et d'extension de sa zone d'habitation avec l'urbanisation galopante de la Ville de Dakar. Les zones d'extension concernent les parties Est, Sud et Ouest de la commune.

- ☞ A l'Ouest, la commune s'est agrandie vers les cités de la zone de l'aéroport L.S.S (Toundoup Rya, Cité Biagui, Batterie, Asecna, Virage, Terme Nord) ;
- ☞ A l'Est, l'extension s'est plutôt faite avec la création des cités APECSY (Apepsy 1, Apepsy 2 Est, Apepsy 2 Ouest, Apepsy 3, Apepsy Écologique)
- ☞ Au Sud-Ouest, la zone de Nord-Foire (Nord-Foire 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) et les quartiers tels que Diamalaye I, Diamalaye II et cité Djily Mbaye,
- ☞ Au sud par les cités d'Ouest foire (14 Cités)

La zone enregistre actuellement une forte urbanisation. La pression foncière que connaît la capitale en général et le site de Yoff en particulier, a mis à rude épreuve la réglementation en vigueur de la zone. La densification du bâti qui s'est opérée de manière générale sur le site, est en effet la conséquence directe des changements des conditions socio-économiques du pays lié à la forte urbanisation et aux besoins de plus en plus pressants de locaux à usage d'habitation, de bureaux et de commerces.

La demande de logement reste forte : environ plus de 80 % de demandes non satisfaites. Les jeunes couples ont particulièrement du mal à s'y installer, compte tenu de la pression foncière et immobilière qui renchérit les prix des terrains à bâtir. La nouvelle génération et les générations futures n'ont pas de réserves foncières.

La commune de Yoff manque aujourd'hui d'infrastructures communautaires et socio-économiques surtout vers les cités nouvelles, c'est le cas de la zone d'Ouest Foire qui ne possède pratiquement aucune infrastructure publique.

Dans la zone du village traditionnel, l'absence d'un plan d'urbanisme fait que les ruelles sont très étroites et la quasi-totalité des quartiers ont une allure de bidonvilles, avec des habitations serrées et une absence de lotissement et de délimitation des espaces publics. Avec l'urbanisation galopante, la commune s'est fortement peuplée avec un patrimoine bâti assez imposant au vu de la morphologie. Par ailleurs, le patrimoine bâti souffre du poids de l'âge. La plupart des concessions a été acquise par héritage et ne fait souvent pas l'objet de rénovation de la part de leurs propriétaires.

Tableau 14 : Diagnostic de l'Urbanisme, Habitat et Cadre de vie

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de quartiers lotis • Existence de beaucoup de cités nouvelles • Possibilité de recasement • Découpage des quartiers déjà existants • Possibilité d'obtention de titres de propriétés 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de restructuration du village traditionnel • Non-respect des normes et conditions de l'urbanisme • Surpeuplement dans le village traditionnel • Stationnement sauvage des véhicules et des charrettes • Encombrement de l'espace public par les épaves et gravats • Ensablement des chaussées • Occupation de la voie publique • Absence de bitumage ou de pavage de certaines artères • Insuffisance et mauvaise répartition des infrastructures
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de sites pour d'éventuels recasements • Possibilité de modernisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Menace de santé publique • Impossibilité d'intervention des services d'hygiène et des sapeurs-

<p>du village avec la création d'infrastructures communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification d'espaces publics pouvant accueillir des infrastructures publiques (jardins public, édifices) • Exploitation du potentiel de la bande verte 	<p>pompiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insécurité liée au mode d'habitat • Menace sur l'écosystème (déchets et ordures versés à la mer)
---	---

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.1.4. Jeunesse, Sports et loisirs

Dans la commune, les infrastructures sportives disponibles sont très insuffisantes. Il n'y a en effet qu'un (01) stade municipal qui ne compte qu'un terrain de football avec un gazon synthétique et un terrain de basket. Le football s'avère être la discipline la plus pratiquée. Il vient très largement en tête des autres disciplines comme le basket, la natation, les régates ou la lutte traditionnelle.

Malgré ce manque d'infrastructures, les jeunes essaient de mener diverses activités. Ainsi une écurie de lutte traditionnelle a été mise en place pour relancer cette activité qui a longtemps valu à Yoff d'importants succès. Dans l'histoire de cette discipline au Sénégal, aucune contrée n'a donné autant de champions que Yoff. Peuple de pêcheurs, Yoff offre souvent des régates avec des pirogues de trente-trois (33), vingt (20) ou quinze (15) personnes de même que la natation sans oublier le canoë-kayak, nouvelle discipline au Sénégal qui montre déjà la prépondérance des Yoffois aux sports liés à la mer.

Pour le football, à part les championnats de " Navétanes " organisés pendant les vacances scolaires, l'équipe fanion de Yoff essaie de sortir la tête de l'eau pour jouer les premiers rôles dans le football sénégalais et ce dans les catégories cadette, junior et senior. Les " Navétanes " sont un championnat de football inter quartiers, avec un total de onze (11) clubs ou Associations Sportives et Culturelles. Ce championnat se joue au niveau zonal, départemental, régional et national.

Pour le volley-ball, l'équipe de Terme Nord-Aéroport est une des meilleures au Sénégal. Le basket-ball commence à se développer et participe à des championnats et rencontres entre clubs. Les quelques athlètes de Yoff évoluant dans des clubs de Dakar ont un encadrement plus important dans ce domaine.

Pour les jeux de l'esprit, les jeux de dames sont bien représentés avec un championnat national. Les clubs de quartiers pour la belote et le Scrabble se comptent par dizaine. Toutefois leur organisation au niveau supérieur c'est-à-dire au niveau du village reste à faire ; il en est de même pour la pétanque.

En plus du dojo de l'Aéroport on note un club de karaté au niveau du centre de promotion et de réinsertion sociale. Dans le périmètre communal actuel on y compte l'aéro-club et le tennis-club de l'aéroport, et le complexe sportif du centre aéré de la

Cité BCEAO avec une piscine, une des plus performantes au Sénégal et offre des atouts certains aux Yoffois.

Les autres loisirs sont logés au niveau du foyer des jeunes et de la culture de Yoff avec la bibliothèque (+ de 10 000 ouvrages). Les beaux-arts (les divers ateliers de peinture, de sculpture...) et les troupes folkloriques perpétuant les traditions ancestrales, il faut ajouter aussi la naissance de clubs de randonnée pédestre, affiliés à la fédération nationale, c'est le cas par exemple de Nord Foire qui est bien structuré et très dynamique.

Tableau 15 : Diagnostic des secteurs Jeunesse, Sports et Loisirs

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'associations sportives • Existence du stade de Yoff • Existence d'associations de jeunes • Proximité de la plage pour la pratique du sport • Existences d'ASC et de Clubs • Existence du centre de Rugby • Existence de la zone (ASC Navétanes) • Existence de beaucoup de disciplines sportives • Acteurs organisés et formés • Existence de cérémonies et de sites religieuses • Existence de sites d'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de centre culturel au nom de la mairie de Yoff • Inaccessibilité du stade de Yoff • Manque de financements et de matériels • Insuffisance d'espaces et de loisirs aménagés • Absence d'aires de jeux pour les enfants • Absence de structures d'encadrement et d'orientation et de centres ados • Difficulté d'accès au financement pour les jeunes • Manque de formation de certains jeunes • Difficultés d'insertion des jeunes • Prolifération des auberges
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de partenaires (ANPEJ) • Existence de la DER/FJ • Passage VDN 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élevé • Déperdition scolaire accrue • Violence dans les Navétanes • Faible valorisation du patrimoine culturel de la commune • Déperdition des valeurs

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.1.5. Culture et Tourisme

L'aspect culturel occupe une place importante dans l'évolution sociologique de Yoff. Ce dernier présente la particularité d'une part, d'abriter une des communautés les plus anciennement établies sur le site de la presqu'île du Cap Vert (actuelle région de Dakar) et d'autre part, d'être le berceau de la confrérie Layène. Les habitants de Yoff sont des musulmans à 99%. L'aspect religieux est symbolisé par la Communauté Layenne, fondée par Seydina Limamou Lahi Al Mahdi (Psi) (1843-

1909), dont l'appel en date du dimanche 24 mai 1884 est célébré chaque année avec ferveur à Diamalaye. Son Mausolée, sur le littoral de Yoff, constitue un lieu de prières et un lieu de convergence de milliers de fidèles et sympathisants layennes. Les aspects sociaux et religieux font partie intégrante de la dimension culturelle de la commune. En outre, des festivals, des danses de consécration célébrant les peuples de l'eau ainsi que le génie protecteur du village sont organisés régulièrement.

L'agenda annuel de la commune de Yoff reste dominé par les événements phares que sont l'anniversaire de l'Appel de Seydina Limamou LAYE (Le Mahdi), le Tourou Maam Njaare, le Maouloud, le festival international des peuples de l'eau (Eco-arts), les activités culturelles estivales comme les « lël¹ », les « kasak² », les « mbapatt³ », etc.

FOCUS sur le projet « Les SEPTS CLES DE YOFF »

La commune de Yoff en partenariat avec Enda Ecopop, CGLU et d'autres partenaires a organisé un atelier intitulé « Les Sept Clefs » le 13 décembre 2022 à Yoff et a réuni pendant une journée près de 30 participants d'une diversité culturelle riche.

L'atelier visait à établir un lien entre les ODD et les enjeux locaux de développement de Yoff identifiés par les acteurs présents, ainsi qu'avec les actions et politiques culturelles locales. Après une présentation de l'Agenda 2030 et des 17 ODD, les participants ont identifié sous forme de brainstorming **les enjeux locaux** de la commune dans les domaines de la sécurité urbaine, du développement économique local, de la cohésion sociale, de la salubrité des écosystèmes marins et de l'articulation entre traditions et modernités et les ont reliés aux ODD qui pourraient être concernés.

Ce temps fort a permis de prioriser, selon différentes perspectives de la diversité des acteurs représentés, les problématiques de développement se posant avec acuité à Yoff. Dans le cadre d'une seconde réflexion collective, une **cartographie culturelle** de la commune a été dressée. Une grande variété de ressources culturelles, d'ordre matériel et immatériel, a été partagée. Un focus particulier a été mis sur le patrimoine culturel « lébou », les peuples et les traditions (diversité sociale, cuisine traditionnelle, langues, jeux indigènes, etc.), le patrimoine architectural (noms des bâtiments anciens, sites et centres), les espaces publics, les lieux d'apprentissage, les ressources artistiques (espaces culturels, festivals, expressions artistiques, artistes individuels et institutions culturelles).

Lors de **l'identification des interstices**, il a été signalé que l'usage de la culture dans le développement durable était un nouveau domaine de considération. Le problème de l'énergie et son lien d'avec la culture n'a pas encore été pleinement appréhendé par les acteurs. Des exemples ont été partagés de villes ayant travaillé dans des contextes et des défis similaires à ceux de Yoff, pratiques tirées de la base de données des bonnes pratiques « OBS ». Sur la base des ressources mises en avant








¹ la circoncision rite initiatique la transit de l'enfant pour devenir homme

² la fin des épreuves initiatiques de l'enfant cérémonie de célébration dédié au nouveau initiés

³ Séances de luttes simples

par les participants, quatre groupes de travail ont été créés dans le but de définir des politiques ou des actions culturelles qui pourraient être adoptées au niveau local pour aider à atteindre les ODD prioritaires à l'échelle locale. Les participants ont également été invités à prendre en compte et à intégrer une approche de valorisation culturelle dans les actions proposées. Chaque groupe a pu débattre, échanger et élaborer des propositions d'actions, qui ont été présentées en plénière à tous les participants, discutées, approuvées et regroupées en sept grandes actions ou « Sept clefs ».

Pour transformer durablement les enjeux locaux de son territoire, les «Sept Clefs» formulées par la commune de Yoff sont les suivantes :

-  **(i) Développer le tourisme culturel et religieux de Yoff à l'échelle nationale et internationale;**
-  **(ii) Organiser le Festival culturel international de Yoff et des compétitions internationales de régates;**
-  **(iii) Sensibiliser les jeunes et les enfants via les « cambish »⁴, « leuls »⁵ et théâtres forum;**
-  **(iv) Eriger Yoff en cité culturelle et religieuse pour renforcer la cohésion sociale et développer le cadre de vie et l'économie locale;**
-  **(v) Organiser des séances de renforcement de capacités des jeunes ;**
-  **(vi) Tenir des journées scientifiques et culturelles pour vulgariser les institutions coutumières et la dialecte lébou ;**
-  **(vii) Construire une maison communautaire au service de l'emploi et l'employabilité des jeunes et des femmes.**

Le tourisme est peu développé à Yoff, du fait, certainement de sa vocation religieuse, néanmoins il y'a de grands hôtels comme l'hôtel Océan, le Gondolier-Virage, l'hôtel Onomo, de grands sites d'hébergement comme SV City, FETO, HONG KONG, VIA VIA, Centre aéré BCEAO, etc.), des cabanes le long de la plage de la cité Djily Mbaye vers la cité Diamalaye, des auberges et des appartements meublés qui servent plus à organiser des rencontres, séminaires et conférences.

Le tourisme religieux y est très développé et présente des perspectives heureuses avec l'anniversaire de l'Appel de Seydina Limamou Lahi Al Mahdi (Psl) qui draine pendant 03 jours des milliers de fidèles et sympathisants de la communauté Ahloulahi⁶. Cet événement était jadis concentré sur le quartier Layenne mais a finalement laissé ses tentacules vers les autres quartiers du village traditionnel et même vers les cités nouvelles d'où le problème d'un déficit réel d'hébergement durant ces jours.

⁴ Rencontres entre classes d'âges pour passer du temps

⁵ la circoncision rite initiatique qui marque le transit de l'enfant pour devenir homme

⁶ Aloulahi est une voie soufie née au Sénégal au sein de la communauté lébou du village de Yoff devenu. Elle a été fondée par Seydina Limamou Lahi Al Mahdi (PSL).

Tableau 16 : Diagnostic du secteur Culture et Tourisme

ATOUS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La coutume (sites sacrés traditionnels) ; • L’islam (berceau du layénisme) ; • Le pouvoir gérontocratique (Maggi Yoff, diambour, frey) ; • La règle de séniorité ; • Forte solidarité entre Yoffois • Démocratie consensuelle ; • Identités culturelles et culturelles lébou ; • Existence de groupes folkloriques organisés ; • Existence de sites touristiques • Existence d’activités culturelles • Offre culturel existante et diversifiée (mariage collectif, artistes plasticiens) • Statut de la commune (cité religieuse) et Diversité ethnique 	<ul style="list-style-type: none"> • Effritement des valeurs culturelles et culturelles lébou ; • Effritement de l’autorité coutumière ; • Perte des fixateurs culturels ; • Méconnaissance des valeurs culturelles ; • Manque de codification de la coutume locale ; • Déficit de communication entre générations ; • Plusieurs installations touristiques non autorisées non imposables ; • Faible valorisation des atouts touristiques ; • Insuffisance de formations des acteurs culturels • Absence de subvention destine aux acteurs culturels
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Appartenance à la ville de Dakar et à la communauté Lébou • Façade maritime offrant une position stratégique • Développement de l’activité touristique • Festival des Peuples de l’eau • Festival culturel de Dakar • Agenda culturel national 	<ul style="list-style-type: none"> • Avancée de la mer • Occidentalisation de la société ; • Utilisation pernicieuse des médias, surtout les réseaux sociaux; • Urbanisation accélérée ; • Disparition de certaines activités culturelles • Perte des valeurs et débauche

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.1.6. Environnement, adaptation au changement climatique

La durabilité environnementale constitue l’une des trois dimensions du développement durable et plusieurs ODD sont considérés comme étant en premier lieu « environnementaux »: ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 12 (consommation et production responsables), ODD 13 (changements climatiques), ODD 14 (océans) et ODD 15 (écosystèmes).

Encadré 3: ODD 11. D’ici 2030, Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La commune de YOFF dispose d’un potentiel environnemental non négligeable de par les ressources naturelles qui composent son écosystème. Elle dispose d’une

façade maritime de la grande côte et une zone hydrique où la nappe phréatique est proche.

Yoff dispose d'une bande verte autour de l'aéroport qui constitue le seul espace vert dans la commune mais est menacé par l'urbanisation galopante.

La géomorphologie de la commune de Yoff lui confère la position de point de raccordement entre la Grande Côte sablonneuse du Sénégal et la plage rocailleuse de la tête de la presqu'île du Cap Vert. Sur l'axe routier (Seydina Limamou LAYE), Yoff est à près de onze (11) m par rapport au niveau zéro (0) de la mer. Cette situation a ené a une certaine vulnérabilité de

face aux effets du changement climatique : avancée de la mer ; érosion côtière ; problèmes d'inondations, d'assainissement et de pollutions, etc.

Les inondations y sont récurrentes avec l'absence d'un système de drainage des eaux pluviales et son caractère réceptif vis-à-vis de son hinterland recevant en grande partie les eaux de ruissellement se déversant à la mer.

Tableau 17 : Diagnostic de l'Environnement et Adaptation aux changements climatiques

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Position géographique • Engagement citoyen pour l'environnement • Existence de l'île de Yoff • Existence d'associations de protection de l'environnement (Club Environnement) • Façade maritime • Une commission environnement et cadre de vie dynamique • Convention avec des partenaires sur l'environnement et le Changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'espaces verts aménagés • Pollution marine (branchement clandestin) • Insalubrité (littoral, quartiers) • Insuffisance de points de collecte normalisés • Apparition de zones inondables (évacuation difficile des eaux pluviales) • Accroissement de la pollution atmosphérique (véhicules) • Erosion côtière • Contamination de la nappe et de l'atmosphère par les eaux usées • Absence d'aménagement du littoral
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement international favorable et porteur de partenariats durables pour préserver l'environnement • Développement des activités touristiques • Plan Climat Territorial de Dakar (PCET) 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition de certaines espèces marines et Ecosystémiques • Avancée de la mer • Erosion côtière • Détérioration du cadre de vie • Réchauffement climatique

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.2. PROFIL ECONOMIQUE

6.2.1. Secteur productif

6.2.1.1.1. PECHE

Yoff est l'un des principaux points de pêche de la presqu'île du Cap-Vert avec les zones de Soubédioune et Yarakh, Thiaroye, Ngor, etc. Il est l'un des plus anciens villages pratiquant la pêche : les Lébou, pêcheurs réputés, y sont majoritaires. Cependant, bien qu'autrefois les Yoffois aient été surtout tournés vers la pêche et l'agriculture, les dernières années ont vu la part des pêcheurs dans la population active diminuer assez rapidement pour finir par se stabiliser.

En mer, on pratique la pêche à la ligne soit avec des lignes de fond (pour les espèces démersales), soit avec des lignes de traîne (pour les espèces pélagiques). Ici, on utilise les pirogues qui sont toutes munies de moteurs. L'embarcation peut appartenir à l'un des pêcheurs ou être la propriété d'une personne qui la loue (souvent un membre de la famille d'un des pêcheurs). Le long de la plage, on observe des constructions largement ouvertes appelés « Mbaar » qui sont les lieux privilégiés pour observer la mer. On y trouve en général d'anciens pêcheurs qui jouent le rôle de guetteurs.

La combe de Yoff dispose d'une zone de pêche très prisée appelée « Kèsup » qui abrite le site de débarquement de plusieurs variétés de ressources halieutiques pêchées grâce à des engins Très diversifiés : lignes (palangre, armedic, etc.), sennes tournantes, sennes de plage, éperviers, sennes dormantes, plongées...).

De nos jours, avec la mise en service du quai de pêche, plusieurs catégories d'acteurs socioéconomiques (écailleuses, mareyeurs, micro mareyeurs, marchands ambulants, gérants d'unités de production de glace, mécaniciens, charpentiers, transformatrices de produits halieutiques, agents des services de pêches, agents municipaux, gérants de restaurants et de gargotes, chauffeurs de taxi clandos charretiers, restaurateurs, etc.) exercent sur le site.

Les chiffres d'affaires peuvent aller jusqu'à 10 à 20 Milliards par an pour un tonnage entre 16 à 17 Millions de tonnes.

Tableau 18 : Diagnostic du secteur de la Pêche

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence du courant des açores • La position géographique de Yoff en fait une zone attractive pour les poissons • Existence de l'île de Yoff (zone de reproduction) • Existence de la façade maritime • Pratique de la pêche artisanale • Existence d'un parc piroguier de plus de 1000 pirogues 	<ul style="list-style-type: none"> • Les charges supportées par les pêcheurs ne sont pas couvertes par leurs bénéfices. • La faiblesse et le caractère artisanal du matériel. • Problème des permis de pêches pour les habitants de Yoff • Inadéquation du quai de pêche existant • Insuffisance d'unités de

<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'associations de pêcheurs et de mareyeurs (CLPA Dakar Ouest) 	<ul style="list-style-type: none"> • conservation • Insuffisance de financements • Difficultés d'accès aux intrants (essence, gilets) • Présence de bateaux dans les zones de pêche
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Pisciculture en haute mer • Culture du murex « kanakh » • Création d'un mini port à Yoff / et d'un quai de pêche sur pilotis à Keussoup (pour éviter la pollution du sol) • Transformation des produits halieutiques par les secteurs agroalimentaires de Yoff 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des puits de pétrole et de gaz. • Pollution du quai de pêche • Rareté de certains poissons causés par la pêche illicite et non réglementée • Insécurité en haute mer • Changement climatique (avancée, érosion) • Mauvais stockage des produits inflammables (essence) • l'accumulation de gisements de déchets solides dans la mer

Source : Atelier diagnostique communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.2.1.2. L'élevage

Deux types d'élevage sont développés par les populations de Yoff. La production familiale dans les concessions et qui concerne globalement l'aviculture et les ovins.

A cause de la forte demande en volaille lors des événements religieux, de nombreuses familles s'adonnent à l'aviculture familiale. En l'absence de données statistiques fiables, ces productions sont néanmoins considérées comme importantes par les acteurs.

Cependant, le développement de l'élevage à Yoff se heurte au problème de sécurité. En effet, l'élevage d'animaux domestiques comporte des risques de vol.

Globalement, les activités d'élevage s'inscrivent donc dans la dynamique d'exploitation familiale avec notamment des moutons et des poulets. Les éleveurs sont organisés en association et bénéficient de la subvention de l'Etat en aliments de bétail.

Tableau 19 : Diagnostique du secteur de l'Elevage

ATOUS/FORCES	CONTRAINTE/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence de différents types d'élevage (ovins, caprins, volaille, bovins, canards, etc.) • Existence de cabinets vétérinaires • Existence de magasins de vente d'aliments de bétails • Présence d'associations des 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts élevés des aliments de bétails, volaille, etc. • Problème d'accès aux financements • Problèmes sanitaires liés à l'élevage • Insuffisance d'espaces pour les éleveurs • Insuffisance de formations pour les

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

<p>éleveurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de partenaires • Facilité d'écoulement lors des cérémonies religieuses (Appel) 	<p>éleveurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vol du bétail • Difficultés d'écoulement de la production • Accès difficile aux vétérinaires • Insuffisance de financements
OPPORTUNITES	MENANCES
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de transformation sur place des aliments de bétail, volaille • Culture de fourrage pour amoindrir les coûts • Acquisition de terres dans les autres régions dans le cadre de l'intercommunalité pour favoriser l'élevage de masse. • Forte demande dans ce secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Maladies (prolifération) • Risque courant de virus • Vétérinaires clandestins

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.2.1.4. L'ARTISANAT

La commune de Yoff compte une forte communauté artisanale regroupée au sein d'associations d'artisans. Le secteur de l'artisanat occupe une bonne partie des activités économiques et est bien développé dans la commune avec une diversité de corps de métiers et l'existence de plusieurs ateliers ; ce qui offre une production de biens et de services artisanaux assez soutenue et des opportunités d'apprentissage pour les jeunes désirant avoir un métier d'artisan. Cependant, les artisans sont confrontés aux problèmes de déguerpissements tout azimut causés par l'occupation illégale de la voie publique ou de terrains appartenant à autrui. A cela s'ajoutent l'inexistence d'un village artisanal et l'insuffisance de moyens logistiques et financiers. Ces contraintes pourraient être surmontées grâce à l'aménagement de sites de travail pour les artisans (Village artisanal) et le renforcement de leurs capacités techniques et financières.

Tableau 20 : Diagnostic du secteur de l'Artisanat

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de divers corps de métiers (coiffure, tailleurs, menuisiers, mécaniciens, etc.) ✓ Existence du savoir faire ✓ Existence d'associations d'artisans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque de formation ✓ Manque d'organisation ✓ Insuffisance de financements ✓ Manque de communication ✓ Insuffisance d'espaces ✓ Importation non contrôlée
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de foires nationales et internationales ✓ Commande publique nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concurrence déloyale ✓ Déguerpissements

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.2.2. Secteur d'appui à la production

6.2.2.1. COMMERCE

Le secteur du commerce est bien développé à Yoff. La commune est assez bien lotie en matière d'infrastructures marchandes. Elle compte de grandes surfaces (Auchan, Exclusif, etc.) un (01) grand marché sans compter les petits marchés d'étals que l'on retrouve dans les quartiers, les stations de service et un (01) marché de poissons au niveau du quai de pêche. On note en plus des boutiques de quartiers pour le commerce de détail, un développement du commerce de gros et de magasins qui s'activent dans la vente d'accessoires et de produits de maisons tout au long des allées principales.

Dans le secteur du commerce, les contraintes soulevées par les populations se résument à la vétusté et l'exiguïté des équipements marchands notamment le marché de Yoff, à l'insécurité, à l'insalubrité, à l'installation spontanée, au faible pouvoir d'achat de la population, etc. Les femmes sont très actives dans ce secteur surtout dans le commerce de denrées alimentaires, des fruits et légumes, des condiments, de tissus et d'objets divers.

Tableau 21 : Diagnostic du secteur du Commerce

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à la disposition des commerçants de cantines, par la mairie, pour faire face aux problèmes liés à la location • Existence d'unités économiques (marchés, boutiques) • Diversité de l'offre commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation anarchique de la voie publique • Problème de cherté de la location • Problèmes liés à la fiscalité locale notamment pour les commerçants qui ne peuvent pas payer les impôts • Problèmes de conservation et entretien de certains produits • Difficulté liée à l'accès aux financements • Exiguïté du marché de Yoff • Faiblesse de recouvrement (patente)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Signature de convention avec les communes du sud du pays, dans le cadre de l'intercommunalité pour le transport de certains produits spécifiques à cette zone. • Facilité d'accès aux produits pour les revendeurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Prolifération des étals de maisons • Envahissement des grandes surfaces • Inflation des prix • Disparition de certains commerces et boutiques

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.2.2.2. ENERGIE

L'énergie constitue un élément indispensable pour des conditions de vie décentes des populations. Le branchement individuel au réseau électrique est quasi systématique dans les ménages de la commune. Différentes sources d'énergies qui varient en fonction du type d'utilisation sont dénombrées, allant de l'énergie électrique, l'énergie solaire et l'utilisation du groupe électrogène. La commune est bien desservie par le réseau de la SENELEC.

Pour l'énergie de cuisson, on note des dépôts gaz répartis dans le territoire de la commune. Il existe aussi trois (03) stations d'essence (Shell et Elton) pour la vente de carburant pour les véhicules et autres engins.

Tableau 22 : *Diagnostic du secteur de l'Energie*

ATOUTS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence du réseau électrique (SENELEC) • Existence de panneaux solaires • Existence de sources d'énergie (gaz, charbon) • Présence de stations d'essence (Shell, Elton, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes d'éclairage dans les zones de Apepsy à côté du collège Ousmane Sembène • Existence de zones de faible tension : centre d'incubation par exemple • Problème d'accès aux réseaux dans certaines zones • Insuffisance de dépôt de gaz • Insuffisance d'éclairage public • Cherté des factures • Nuisance de la brise marine
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'énergie solaire et éolienne pour les infrastructures publiques • Ensoleillement • Existence des vents pouvant faire l'objet de transformation éolienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de délestages • Branchements clandestins • Insécurité

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.2.2.3. TRANSPORT ET MOBILITE

Le transport dans la commune est facilité par l'existence de routes principales et de routes secondaires. Par rapport à la mobilité, on note la présence de lignes de dessertes constituées par les véhicules de transport en commun (Dakar Dem Dikk, Bus AFTU, Taxis clandos, etc.). La commune a facilité un important projet de transport interurbain avec les bus reliant les différents quartiers de la commune (GIE DEMFY, GIE DIAMALAYE OCEAN, etc.)

Quant aux moyens de transport, on peut noter la présence de plusieurs lignes telles que les lignes 8, 217 et 232 de la société Dakar Dem Dikk (DDD) qui font des rotations du centre-ville de Dakar à Yoff, et également les minibus de la société

AFTU avec les lignes 4, 3, 36, 66, 61 etc. mais aussi les taxis clandos qui font la navette Garage – Cité Diamalaye – Dior ; Aéroport – Patte d’oie ; Sam – YOFF ; Nord-Foire – Liberté 6, etc.

Cependant, le secteur du transport rencontre d’énormes difficultés allant de l’impraticabilité de certaines routes et pistes secondaires, la défectuosité de la voirie, la prolifération des garages clandestins et l’étroitesse des routes due à un mauvais lotissement des quartiers.

Tableau 23 : *Diagnostic du secteur du Transport et Mobilité*

ATOUS/FORCES	CONTRAINTES/FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Position géographique • Existence de moyens de transports (DDD, clando, Taxi, Tata ou Bus AFTU) • Existence de routes goudronnées • Existence de plusieurs pistes non goudronnées • Existence d’association et de GIE des transporteurs • Existence d’un Plan d’urbanisme de développement de 1974 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de stationnement des chauffeurs de transports en commun (cas d’Apepsy 2) • Problème des maisons qui jouxtent les grandes artères • Insuffisance de lignes de transport allant vers le centre-ville de Dakar • Garages clandestins • Mauvaise qualité des routes • Étroitesse de trottoirs • Encombrement de place de Diamalaye
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de 25 voitures de transport en commun pour faciliter le déplacement des populations de Yoff • Sensibilisation des populations de Ndénatte sur les risques d’accidents • Projet PROMOVILLES 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques d’accidents avec les nouvelles routes tracées • Dégradation du cadre de vie • Risques d’accidents (enfants traversant la route)

Source : Atelier diagnostic communautaire - PDC YOFF, Décembre 2022

6.3. Profil gouvernance

6.3.1. Dispositif de bonne gouvernance

6.3.1.1. Fonctionnement de la Commune

Le conseil municipal est composé de 75 membres. Il est composé de plusieurs partis et coalition de partis politiques. Le Maire a été élu directement au suffrage universel direct à l’instar des autres maires du Sénégal lors des élections locales du 23 janvier 2022, suite à la modification du Code électoral n°2021-35 du 23 juillet 2021. Le maire est secondé dans ses tâches par huit adjoints, en respectant la parité, un conseiller financier, un chef de cabinet, une assistante et une chargée de

communication pour le seconder dans ses activités administratives, protocolaires et politiques. Les membres du conseil municipal ont été répartis pour la plupart dans quinze (15) commissions techniques ainsi dénommées :

- ✓ Partenariat public-privé et coopération décentralisée ;
- ✓ Bonne gouvernance, les droits humains, les affaires juridiques et administratives.
- ✓ Économie sociale et solidaire ;
- ✓ Sports, loisirs, vie associative et jeunesse ;
- ✓ Éducation, formation et insertion professionnelle ;
- ✓ Finances et planification ;
- ✓ Développement durable, urbanisme, habitat et cadre de vie ;
- ✓ Culture, tourisme et relation avec les autorités religieuses ;
- ✓ Santé et actions sociales ;
- ✓ Pêche et économie maritime ;
- ✓ Communication et TIC ;
- ✓ Organisations et affaires diverses ;
- ✓ Commerce, artisanat et transport ;
- ✓ Entreprenariat et développement local ;
- ✓ Genre équité et protection de l'enfance.

6.3.1.2. Administration territoriale

La commune de YOFF est sous la tutelle de la Sous-préfecture de l'arrondissement des Almadies du département de Dakar. Elle est représentante de l'Etat et coordonnatrice des actions de développement dans l'arrondissement dont fait partie la commune de YOFF. Elle veille à la cohérence entre les orientations locales de développement et les politiques nationales. De ce fait, le Sous -préfet participe ou se fait représenter à toutes les séances du conseil municipal. A la faveur de la réforme de 1996, le Sous-préfet exerce également un contrôle à posteriori sur les actes et les activités des collectivités territoriales, notamment en approuvant les délibérations, les budgets et documents de planification de la collectivité territoriale.

L'administration territoriale s'appuie également sur les délégués de quartiers qui constituent le maillon de base dans l'administration locale. Ils sont, à la fois, les représentants des autorités politiques (maires) et des autorités administratives (Sous-préfet, Chef de service, etc.). Ils sont au nombre de 44 délégués de quartiers répartis dans le territoire de la commune.

6.3.1.3. Services techniques déconcentrés

Dans le cadre de la déconcentration, l'Etat central se rapproche beaucoup plus de ces administrés par l'entremise des services techniques déconcentrés qui mènent les politiques publiques, les stratégies et les programmes sectoriels du Gouvernement au niveau local sous la supervision de l'autorité administrative.

Dans la commune de YOFF, ces services collaborent avec l'autorité municipale et les populations locales pour une gestion efficace et diligente des dossiers techniques. Ils sont entre autres : la Perception Municipale ; le Service des Impôts et

Domaines ; le Service de l'Urbanisme et du Cadastre ; le Service du Commerce Intérieur ; le Service de l'Elevage ; le Service de l'Agriculture ; le Service des Eaux et Forêts ; le Service de la Pêche ; l'ONAS (Office National de l'assainissement du Sénégal) ; le CDEPS (Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive) ; le SDC (service de développement communautaire) ; le SAS (Service d'Action Sociale) ; le SADL (Service d'Appui au développement Local) ; l'IEF (Inspection de la Formation et de l'Education) ; le District Sanitaire ; le Service d'hygiène ; les services sécuritaires (Police ; Gendarmerie et ASP (Agence de la Sécurité de Proximité).

TROISIEME PARTIE : ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

VII. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

7.1. Vision de développement

La vision stratégique de développement de la commune de YOFF est une représentation de ce que la commune souhaiterait devenir d'ici 2028. Elle montre ce que la commune de YOFF pourrait être dans un futur proche (horizon 5 ans) si l'on décidait de répondre aux enjeux et défis de développement identifiés à l'issue de l'exercice du diagnostic participatif communautaire.

La vision est formulée de manière participative sur la base des principales contraintes et défis partagés entre les différentes catégories d'acteurs mais aussi, de la volonté inouïe de l'équipe municipale de hisser la commune dans les rangs des communes émergentes à l'horizon 2028.

Tenant compte des aspirations des populations, cette vision est ainsi déclinée :

« YOFF, ville religieuse et culturelle ouverte à la modernité dans un cadre de vie épanouissant, jouissant d'une bonne dynamique sociale, économique et d'équité pour un développement durable écoresponsable »

Pour arriver à la réalisation de cette vision, des orientations stratégiques de développement, des /objectifs stratégiques et des actions prioritaires à mener au regard des enjeux de développement de la Commune sont proposés.

7.2. Orientations stratégiques et objectifs de développement

L'atteinte de la vision de développement passe inéluctablement par la définition d'axes stratégiques assortis d'objectifs de développement (OD) tirés des enjeux et perspectives du bilan diagnostic qui sont déclinés et orientés dans le court, moyen et long terme.

Chaque objectif de développement est scindé en différentes actions prioritaires à mener dans un secteur bien défini. Ces actions qui sont identifiées avec une localisation précise sur un échancier raisonnable déterminant les principaux responsables ou acteurs de l'activité. Les moyens de mise en œuvre et du coût éventuel est faite des coûts éventuels sont estimés pour l'exécution des projets futurs.

Cette projection du plan de développement est consignée dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) établi sur un échéancier de 5 ans (2024 – 2028) mettant en cohérence les lignes d'actions aux axes stratégiques arrimés au PSE, aux ODD et l'agenda 2063 de l'U.A. Cette planification opérationnelle permet d'aller directement vers des fiches de projets et programmes de développement budgétisés faisables et prioritaires pour le bien être des communautés.

La vision de développement de la Commune est déclinée en quatre (04) axes autour desquels sont articulés des objectifs de développement, comme indiqué ci-dessous :

Tableau 24 : Axes et objectifs stratégiques arrimés au PSE et aux ODD

Axes stratégiques	Objectifs Stratégiques (OS)
Axe 1 : Amélioration du développement humain et l'accès universel aux services sociaux de base	OS 1 : Améliorer la santé des populations
	OS 2 : Améliorer l'éducation et la formation
	OS 3 : Améliorer les services d'accès des populations à l'hydraulique urbain et à l'assainissement
	OS 4 : Permettre une pratique saine du sport et développer le sport de masse
	OS 5 : Améliorer les opportunités culturelles et développer l'offre de services touristiques
	OS 6 : Soutenir les communautés religieuses
Axe 2 : Renforcement du développement économique urbain	OS 7 : Promouvoir l'industrie agroalimentaire
	OS 8 : Améliorer l'environnement du secteur commercial
	OS 9 : Moderniser et sécuriser les pratiques d'élevage
	OS 10 : Appuyer le développement des initiatives artisanales
	OS 11 : Moderniser le secteur des transports et renforcer la mobilité
	OS 12 : Promouvoir un système de financement adapté
Axe 3 : Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales :	OS 13 : Renforcer les services énergétiques et favoriser le mix énergétique
	OS 14 : Préserver l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique
	OS 15 : Soutenir les couches vulnérables et améliorer la situation nutritionnelle des populations
	OS 16 : Mettre en place un dispositif communal de gestion de la migration
Axe 4 : Promouvoir une gouvernance ouverte	OS 17 : Améliorer la gestion de l'urbanisme et de l'habitat
	OS 18 : Renforcer la gouvernance et la citoyenneté
	OS 19 : Promouvoir le développement participatif
	OS 20 : Renforcer le dialogue social entre la Mairie et les populations
	OS 21 : Renforcer les capacités institutionnelles, managériales et techniques des acteurs locaux
	OS 22 : Régulariser la gestion foncière et régler les contentieux fonciers
	OS 23 : Accroître la protection civile et renforcer la sécurité publique

7.3. Plan d'Actions Prioritaires (PAP)

AXE 1 : Amélioration du développement humain et l'accès universel des SSB (Services sociaux de base)

Intitulé	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total	A	A	A	A	A	Acteurs
					N 1	N 2	N 3	N 4	N 5	
Axe 1 : Amélioration du développement humain et l'accès universel des SSB (Services sociaux de base)										
OS I : Améliorer la santé des populations										
A1. Renforcer les mutuelles de santé		santé	44 quartiers	20000000	X	X				Maire, Mutuelles, ICP, population, MCD, PACE
A2. Mettre en place des points de santé dans les écoles		santé	Commune de Yoff	10000000	X	X	X	X	X	MSAS, CMU, APE, CGE, PTF, Mairie
A3 Sensibiliser sur la nutrition suivi/ PEV		santé	Commune de Yoff	5000000	X	X	X	X	X	MSAS, CMU, APE, CGE, PTF, Mairie, PACE
A4 Sensibiliser sur les maladies (tuberculose, diabète, HTA, Cancer du col de l'utérus et du sein, etc.)		santé	Commune de Yoff	3000000	X	X	X	X	X	MSAS, CMU, APE, CGE, PTF, Mairie, BG, relais communautaire, PACE
A5 Former les populations sur les premiers soins		santé	Commune de Yoff	5000000	X	X	X	X	X	MSAS, CMU, APE, CGE, PTF, Mairie, BG, relais communautaire, CR, CDS
A6. Renforcer les ressources humaines de qualité		santé	Commune de Yoff (PS, CS)	2000000	X	X	X	X	X	MSAS, PTF, Mairie, CDS
A7. Augmenter les structures sanitaires		santé	Commune de Yoff, (Nord foire, Ouest foire)	300000000	X	X	X	X	X	MSAS, PTF, Mairie, CDS
A8. Subventionner les factures d'eau et d'électricité		santé	Commune de Yoff	PM	X	X	X	X	X	Mairie, PTF CDS
A9. Restaurer le service		santé	CC Philippe	160000000	X	X	X	X	X	MSAS, PTF, Mairie, CDS

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

hépatogastroentérologique			Senghor)							
A 10. Rendre fonctionnelles les maternités Yoff et APECSY		santé	Commune de Yoff	150000000	X	X	X	X	X	MSAS, PTF, Mairie, CDS
A11 réhabiliter les postes de santé	4		Commune de Yoff	160000000	X	X	X	X	X	MSAS, PTF, Mairie, CDS
Sous total OS 1				815 000 000						
OS 2 : Améliorer l'éducation et la formation										
A1. Doter les écoles primaires de fournitures scolaires, pédagogiques et équipements	15	Education	Commune de Yoff	30 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, partenaires, MEN, CGE, APE
A2 augmenter des infrastructures scolaires dans les zones défavorisées	3	Education	ouest - Foire, Nord Foire	300 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, partenaires,, MEN
A 3 participer à la formation continue des enseignants	Education	Yoff commune	10 000 000	X	X	X	X	X	Mairie, partenaires, MEN, PACE
A4 construire des salles de classe	2	Education	Ecole élém. Abdou SECK	100 000 000	X					Mairie, partenaires, MEN
A5 : Réhabiliter des écoles	9	Education	Commune de Yoff	200 000 000	X	x	x	x	x	Mairie, partenaires, MEN
A6 : Renforcer le système de tutorat dans les écoles	10	Education	Commune de Yoff	10 000 000	X	x	x	x	x	Mairie, partenaires, MEN
A7 : Doter des salles informatiques dans les écoles	10	Education	Commune de Yoff	150 000 000	X	x	x	x	x	Mairie, partenaires , MEN
A8 : Construire des bibliothèques scolaires dans les écoles	10	Education	Commune de Yoff	150 000 000	x	x	x	x	x	Mairie, partenaires , MEN
A9 : Mettre en place des cantines scolaires dans les écoles (lait à l'école)	10	Education	Commune de Yoff	20 000 000	x	x	x	x	x	Mairie, partenaires , MEN
A10 : Lancer un programme de formation qualifiante au profit des groupements de femmes	237	Education	Commune de Yoff	15 000 000	x	x	x	x	x	Mairie, partenaires , MEN, PACE

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

A 11 : Financer les groupements de femmes sur leurs activités génératrices de revenu	237	Education	Commune de Yoff	200 000 000	x	x	x	x	x	Mairie, partenaires , MEN
A12 : Organiser une journée de l'excellence pour les meilleurs (Inspecteur, Directeur, Enseignant, élève)	Toutes les écoles (public et privé)	Education	Commune de Yoff	15 000 000	x	x	x	x	x	Mairie, partenaires , MEN
SOUS TOTAL OS 2				1 200 000 000						
OS 3 : Améliorer les services d'accès des populations à l'hydraulique urbain et à l'assainissement										
A1.Améliorer la qualité et la pression de l'eau	Toute la zone	Hydraulique	Commune de Yoff	PM	x	x	x	x	x	Mairie, SEN'eau, Min. de l'hydraulique, SONES, PACE
A2. Augmenter les branchements sociaux	Toute la zone	Hydraulique	Commune de Yoff	PM	x	x	x	x	x	Mairie, SEN EAU
A3. Mener une politique de sensibilisation sur le branchement clandestin				PM						Mairie, population, ONAS
A4. Normer les systèmes de canalisation	Toute la zone	Hydraulique	Commune de Yoff	PM	x	x	x	x	x	Mairie, ONAS, PACE, ASN
A5 ; Mettre en place des systèmes de canalisation des eaux usées et station de pompage	Toute la zone	Hydraulique	Commune de Yoff	300000000	x	x	x	x	x	Mairie, ONAS, PACE
A6; Déconnecter les eaux usées des canaux d'eau pluviale	Toute la zone	Hydraulique	Commune de Yoff	150000000	x	x	x	x	x	Mairie, ONAS
A7. Mettre en place un système de récupération des eaux pluviales				100000000						Maire et partenaires techniques et financières
Sous total OS 3				550 000 000						
OS 4 : Permettre une pratique saine du sport et développer le sport de masse										
A1. Soutenir davantage les ASC et les clubs sportifs	Toute la zone	Sport	Commune de Yoff	50000000	x	x	x	x	x	Mairie, ODCAV, Zone 6, écoles de Football, Centre de Football

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

A2. Développer les jeux d'esprit	Toute la zone	Sport	Commune de Yoff	10000000	x	x	x	x	x	Mairie, ODCAV, Zone 6
A3. Organiser des activités sportives destinées aux personnes du 3e âge (pétanque, randonnée, etc.)	Toute la zone	Sport	Commune de Yoff	15000000	x	x	x	x	x	Mairie, Club de Natation
A4. Développer la natation et encadrer les disciplines à fortes potentialités	Toute la zone	Sport	Commune de Yoff	10000000	x	x	x	x	x	Mairie, Club de Natation
Sous total OS 4				85 000 000						
OS 5 : Améliorer les opportunités culturelles et développer l'offre de services touristiques										
A1. Recenser et répertorier le patrimoine culturel de Yoff	Toute la zone	Culture	Commune de Yoff	50000000	x	x	x	x	x	Maire, Autorités coutumières, APECSY
A2. Développer un circuit touristique, culturel et religieux de Yoff	Toute la zone	Culture	Commune de Yoff	PM	x	x	x	x	x	Maire, Autorités coutumières, APECSY
A3 : Organiser un Festival culturel	Toute la zone	Culture	Commune de Yoff	50000000	x	x	x	x	x	Maire, Autorités coutumières, APECSY
A4 : Former et subventionner les acteurs culturels	Toute la zone	Culture	Commune de Yoff	30000000	x	x	x	x	x	Maire, APECSY
A5 : Redynamiser les troupes théâtrales	Toute la zone	Culture	Commune de Yoff	PM	x	x	x	x	x	Maire, Autorités coutumières, APECSY
SOUS TOTAL OS 5				80000000						
OS 6 : Soutenir les communautés religieuses										
A1. Accompagner les associations religieuses	Toute la zone	Religion	Commune de Yoff	100000000	x	x	x	x	x	Maire, Imam, Population, Dahiras, Eglises, Partenaires
A2. Officialiser le statut spécial de Yoff	Toute la zone	Culture	Commune de Yoff	PM	x	x	x	x	x	Maire, Imam, Population, Dahiras, Partenaires
A3. Renforcer l'appui des grands événements religieux	Toute la zone	Culture	Commune de Yoff	150 000 000	x	x	x	x	x	Maire, Imam, Population, Dahiras, Eglises, Partenaires, Khalifa général des layennes
A4 : Construire un musée religieux	Toute la zone	Culture	Commune de Yoff	300 000 000	x	x	x	x	x	Maire, Imam, Population, Dahiras, Partenaires,

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

sur la vie et l'œuvre de Seydina Limamou Laye Al Mahdi											
Sous total OS 6				550 000 000							Khalifa des Layennes
TOTAL AXE 1				3 280 000 000							

AXE 2 : Renforcement du développement économique urbain

Intitulé	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total	A N 1	A N 2	A N 3	A N 4	A N 5	Acteurs
Axe 2 : Renforcement du développement économique urbain										
OS 11 : Promouvoir l'industrie agroalimentaire										
A1. Renforcement de capacités techniques et financières	Atelier de formation	Agroalimentaire	Centre Socioculturel de Yoff, incubateur	15000000	X	X	X	X	X	Commune, acteurs agroalimentaire, agence de l'Etat, partenaires, PACE
A2. Organisation des foires (2 fois dans l'année)	Foire	Agroalimentaire	Place Mamadou diop Yoff, Ndieuw	20000000	X	X	X	X	X	Commune, commerçant, promoteurs privés, brigade de l'environnement
A3. Création d'un bureau d'appui à l'entrepreneuriat	Un bureau d'orientation	diverse	Mairie	PM			X			Commune, PACE
A4. Amélioration de l'unité existante de transformation des produits halieutiques	Unité de transformation	Agroalimentaire	Plage tonghor	50000000			X			Commune, acteurs de la pêche, partenaires, PACE
				85 000 000						
OS 12 : Améliorer l'environnement du secteur commercial										
A1. Organisation d'un	Un marché	Commerce	Vdn3 :	300000000	X	X	X	X	X	Commune,

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

marché hebdomadaire pour la promotion des produits locaux			Diamalaye							commerçant, promoteurs privés, brigade de l'environnement	
A2. délocalisation du marché	Déplacement du marché	Commercre	Place frigo ou bande verte	150000000			X			Commune, partenaire, commerçants	
				450 000 000							
OS 13 : Moderniser et sécuriser les pratiques d'élevage											
A1. Sensibilisation sur la réglementation des pratiques d'élevage en milieu urbain	Action de sensibilisation IEC	Elevage	Toute la commune	PM			X	X	X	Commune, association des éleveurs, population	
A2. Aménagement d'un ranch	Construction d'un ranch	Elevage	Bande verte	PM			X	X		Commune, partenaires, les acteurs de l'élevage	
Sous total				180 000 000							
OS 14 : Appuyer le développement des initiatives artisanales											
A1. Création d'un centre artisanal et d'un centre d'exposition artisanale(projet de l'Etat existant)	Un centre	Artisanat	Bande verte	100000000			X			Commune, Etat, les acteurs de l'artisanat	
A2. Renforcement de capacités	Activité de formation	Artisanat	Centre incubateur et centre socio-culturel (Yoff)	20000000			X			Commune, les acteurs de l'artisanat, partenaires, PACE	
Sous total OS				120 000 000							
OS 16 : Moderniser le secteur des transports et renforcer la mobilité											
A1. Création de parking,	Parking		Le long de la VDN: de Diamalaye à Ouest-Foire,	150000000			X	X	X	X	Commune, partenaires,

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

			dioulikay Yoff, en face mairie, keuri Yoff, layenne, mbenguene, sur l'autoroute							
A2. remplacement des charrettes par les tricycles	Projet bien ficelé	Transport	Toute la commune	150 000 000			X	X	X	Commune, Etat
A3. Réaménagement du plan de circulation communale	Arrêté	Transport	Toute la commune	PM			X	X	X	Commune, Etat
Sous total OS				300 000 000						
OS 17 : Promouvoir un système de financement adapté										
A1. Mise en place de lignes de crédits	Facilitation de crédits	Banques SFD	Toute la commune	200000000		X				Commune, banques SFD, partenaires, PACE
A2. Création de plateforme crowdfunding (financement participatif)	Plateforme digitale	Banques SFD	virtuel	20000000			X	X	X	Commune, PACE
Sous total OS				220 000 000						
OS 18 : Renforcer les services énergétiques et favoriser le mix énergie										
A1. Exécution des projets éoliens et solaire	Centrale éolienne et centrale solaire	Energie	Ile de Yoff, dioulikay Yoff, Diamalaye	500000000			X			Commune,
A2. Renforcement du réseau d'éclairage public	Lampadaires solaires	Energie	Apecsy, Ouest foire, travaux, cité mourtada	100000000			X			Commune
Sous total				600 000 000						
				1 955 000 000						

AXE 3 : Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales

Intitulé	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total	A	A	A	A	A	Acteurs
					N 1	N 2	N 3	N 4	N 5	
Axe 3 : Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales										
• OS : Préserver l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique										
A1. Préserver et aménager écologiquement le littoral pour sa protection et son embellissement	-Reboisement de filaos sur le long du littoral et l'interdiction de dépôt chauvage d'ordure et de gravats	Environnement	Tout le littoral (de virage à Diamalaye)	100000000		x	x	x	x	CT , les associations , Eaux et forêts , Feed for future, PACE
A2. Développer l'écotourisme pour une valorisation du littoral				PM						Mairie, services concernés, PACE
A3. Améliorer le système de collecte des ordures ménagère et mettre en place des mesures d'accompagnement	- bacs à ordures, poubellesqa	Environnement	Tous les quartiers de la commune (Tonghor ; Ndenatte)	200000000		x				CT , SONAGED , La population , Les comités de gestion
A4. Lancer le programme école verte et primer l'école la plus propre	-Reboisement	Environnement	Toutes les écoles publiques (11)	50000000		x				CT , APE , Les entreprises privées, PACE
A5. Lancer le programme de dépollution, d'aménagement et d'équipement	Equiper, aménager et dépolluer les plages	Environnement	Xeutbe, plage de warare	500000000			x	x		CT, Partenaires de la commune, PACE
A6. Instaurer une brigade verte pour la veille et surveillance	Créer des comités de veille et de surveillance	Environnement	Tout le littoral (de virage à Diamalaye)	20000000		x	x	x	x	CT, relais communautaires

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

	environnementale									
Sous total OS				870 000 000						
OS : Soutenir les couches défavorisées et améliorer la situation nutritionnelle des populations										
A1. Création d'un centre d'incubation et de formation pour les handicapés	-Former les handicapés	Couches vulnérables	Quartier de dagoudane (EcoleTalla diagne)	70000000			x	x		CT, association des handicapés, partenaires de la commune, PACE
A2. Lancer un programme d'insertion pour les ex détenus	Insérer les ex détenus dans la vie sociale	Couches vulnérables	CT	20000000			x	x	x	CT, 3FPT
A3 Financer, encadrer les associations faitières des couches vulnérables	Financer, encadrer et former	Couches vuln	CT , yoff village	100000000			x	x		CT
A4 Lancer le programme de supplémentation nutritionnelle en nutriments pour les groupes vulnérables ; les femmes enceintes ; les enfants de la rue ; les talibés ; les sans à abri ;		Nutrition		15000000		x	x	x	x	CT, Les services sanitaires, PACE
Sous total OS				205 000 000						
OS : Mettre en place un dispositif communal de gestion de la migration										
A1. Sensibiliser les jeunes sur les dangers de la migration	12 journées de sensibilisations	Migration	CT	PM		x	x	x	x	CT, associations des maîtres-nageurs , PACE
A2. Intégrer les jeunes migrants de retours dans la vie associative		Migration	CT	PM			x	x		CT, Mouvements Associatives
A3. Mettre en place des politiques d'emplois et de renforcement de la capacité des jeunes		Migration	CT	30000000				x	x	CT, PACE

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

A4 Renforcer le dispositif de la sécurité maritime		Migration	CT	PM			x	x		CT
Sous total OS				30 000 000						
OS : Améliorer la gestion de l'urbanisme et de l'habitat										
A1 : La structuration des habitats	Structurer	Habitat		PM		x	x	x		CT, Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
A2 : Restructurer le village traditionnel et une partie de ouest foire		Urbanisme	Yoff traditionnel et ouest foire	PM		x	x	x	x	CT, Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
A3 : Aménagement des quartiers populaires			Ouest Foire	150000000		x	x	x		CT ; Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
A4 ; Augmenter les canalisations au niveau du village traditionnel		Urbanisme, Habitat	Yoff traditionnel	80000000		x	x	x	x	CT, Ministère de l'urbanisme et de l'habitat, ONAS
Sous total				230 000 000						
TOTAL AXE 3				1 335 000 000						

AXE 4 : Promouvoir une gouvernance ouverte

Intitulé	Descriptif	Secteur	Localisation	Coût total	A	A	A	A	A	Acteurs
					N	N	N	N	N	
					1	2	3	4	5	
Axe 4 : Promouvoir une gouvernance ouverte										
• OS 19 : Comprendre davantage la gouvernance et la citoyenneté										
A1. Associer les populations à la gestion communale				PM	X	X	X	X	X	Mairie, Population et partenaires

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

A2.Prendre en compte l'aspect genre, développer une stratégie				PM	X			Mairie et partenaires financiers, PACE
A2.Conception d'une bonne stratégie de communication institutionnel				PM	X			Mairie et Partenaires, PACE
A3.Implication des OSC à contribuer à la lutte contre la salubrité publique				PM	X			Mairie et OSC
A4. Digitalisation de l'Etat civil				20000000				PACE
A5.Créer une espace dédiée aux associations(exemple CJS)				30000000				OSC ,Mairie et Partenaires
Sous total OS				50 000 000				
• OS 20 : Promouvoir le développement participatif								
A1. Mettre en place des budgets participatifs				PM	X			Population conseil municipal et partenaire, PACE
A2. Mettre en place des mécanismes d'évaluation des politiques municipales et de reddition des comptes				PM	X			Organes de contrôle de l'état, Maire et partenaires , PACE
A3. Création d'une plateforme d'information financière au profil du citoyen				5000000	X	X		Bureau municipal, PACE
A4. Sensibiliser le citoyen sur le budget participatif et le rôle du conseil municipal				PM				
A5.Répertorier les associations et leurs domaines de compétences				PM	X			Maire, OSC et partenaires
A6.Digitalisation des recettes fiscales pour une meilleure mobilisation des ressources financière				20000000	X			DGID, partenaires, perception municipale de Yoff, Mairie et population, PACE
A7. Mettre un outil de suivi et d'exécution budgétaire pour				10000000	X			Services concernés de la mairie, PACE

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

améliorer la gestion communale et renforcer la compétences de ses acteurs									
Sous total OS				35 000 000					
OS 21 : Renforcer le dialogue social entre la Mairie et les populations									
A4. Mettre en place un bureau du dialogue citoyen et de l'accueil aux usagers				PM		X			Mairie, PACE
A2. Institutionnaliser des rencontres périodiques avec les autorités coutumières				PM		X			Mairie, chefs coutumiers et jeunesse
A3 Création d'une MédiaTech pour OSC				150000000		X	X		Mairie et partenaires
A4. Promouvoir une campagne de sensibilisation auprès des citoyens sur l'importance de sa participation pour une bonne marche communale				PM		X			Mairie et les services concernés, PACE
Sous total OS				150 000 000					
• OD 22 : Renforcer les capacités institutionnelles, managériales et techniques des acteurs locaux									
A1. Renforcement du gestion du courrier municipal				PM		X	X		Maire et partenaires
A2. Renforcement de capacité du personnel municipal				30000000					Mairie et services concernés, PACE
A3. Elaborer un manuel de procédure pour une gestion administrative efficace				10000000		X			Maire et Partenaires, PACE
Sous total OS				40000000					
• OD 23 : Régulariser la gestion foncière et régler les contentieux fonciers									
A1. Cartographier le foncier bâti				15000000		X	X		Cadastre, DSCOS et services domaniaux de la Mairie et La coutume, PACE

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

A2.Elaboration de plan d'urbanisme pour la commune				20000000		X	X			Cadastre, DSCOS et services domaniaux de la Mairie et La coutume
A3.Poursuivre le projet de régularisation et de restructuration foncière				PM		X	X			Cadastre, DSCOS et services domaniaux de la Mairie et La coutume
Sous total OS				35000000						
• OS 24 : Accroître la protection civile et renforcer la sécurité publique										
A1.Création d'un commissariat de police, caserne de sapeurs-pompiers et d'une maison de protection civile				200000000						Ministre de l'intérieur, des forces armées et la Mairie
A2.Adaption des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite				20000000						Urbanisme et mairie
Sous total OS				220 000 000						
TOTAL AXE 4				530 000 000						

RECAPUTILATIF DES AXES

Axes stratégiques	Coût par Axes
Axe 1 : Amélioration du développement humain et l'accès universel aux services sociaux de base	3 280 000 000
Axe 2 : Renforcement du développement économique urbain	1 955 000 000
Axe 3 : Préservation de l'environnement et prise en compte des dimensions transversales	1 335 000 000
Axe 4 : Promouvoir une gouvernance ouverte	530 000 000
TOTAL PDC-D	7 100 000 000

PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU PDC

8. OPERATIONALISATION DU PLAN ET MECANISME DE SUIVI EVALUATION

Cette partie constitue la stratégie de mise en œuvre du Plan de Développement Communal Durable (PDC-D) ainsi que le Système de Suivi-Evaluation (SSE) pour garantir un plein succès d'exécution des actions à mener.

L'opérationnalisation du PDC-D se fait à travers une programmation des actions à mener ou projets à entreprendre de manière annuelle à travers le Plan Annuel d'Investissement (PAI) qui sera repris chaque année sur la base d'une planification glissante évaluant les actions réalisées et en intégrant d'autres en fonction des priorités et de la faisabilité. La déclinaison de projets concrets et opérationnels, cohérents et coordonnés, contribue à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs visés dans le PDC-D et ainsi à atteindre la vision globale de développement de la commune de YOFF.

8.1. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

8.1.1. ANALYSE DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT

La mise en œuvre du PDC-D passe par l'élaboration des PAI (Plans annuels d'investissements). Ces plans d'investissements annuels donnent au conseil municipal une meilleure visibilité de la programmation annuelle et servira de base de calcul dans l'élaboration des budgets annuels. Le Plan Annuel d'investissement (PAI) est un outil essentiel de budgétisation dans un contexte où l'appui budgétaire est de plus en plus utilisé par les partenaires. Son élaboration constitue une phase importante qui permet de déterminer les initiatives à entreprendre pour mieux avancer par rapport à des problématiques et contingences précises, en partant des priorités préalablement identifiées mais aussi du contexte du moment. Le PAI permet de disposer d'un tableau de bord qui facilite au Conseil municipal pour la mise en œuvre et le suivi du PDC-D, la supervision et le suivi-évaluation des actions à mener. Au préalable, les actions programmées doivent faire l'objet de dossiers préparés par l'institution municipale avec l'appui de l'ARD, suivant les formes de présentation suggérées au regard des procédures de financement des partenaires ciblés.

8.1.2. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Pour pouvoir financer son PDC-D, la commune de YOFF doit compter sur sa capacité à mobiliser les ressources aussi internes qu'externes. A cet effet, une stratégie de mobilisation de ces ressources est un outil qui guidera la commune

dans cette recherche de ressources financières pour assurer une bonne mise en œuvre des projets dans le cadre du PDC-D estimé à **Sept Milliards Cent Millions francs CFA (7 100 000 000 F CFA)**.

8.1.2.1. Mobilisation des ressources internes

En ce qui concerne la mobilisation des ressources internes, la commune de YOFF doit revoir son assiette de recouvrement fiscal en fonction des 17 taxes municipales que lui autorise la loi.

Egalement, à travers l'intercommunalité, la commune de YOFF pourrait s'associer à d'autres communes limitrophes pour cofinancer des projets d'envergure intercommunale. Elles le feront à travers leurs prérogatives d'intercommunalité comme cela est requis dans le mode de fonctionnement des collectivités territoriales.

En outre, dans le cadre d'une approche communautaire participative, par le biais de la participation citoyenne effective à la gouvernance locale des affaires publiques, les acteurs de développement locaux, les porteurs de dynamique communautaire, les acteurs de la société civile et du secteur privé local, les communautés à la base pourraient aussi s'impliquer davantage aux côtés de la commune de YOFF pour la mise en œuvre du PDC à travers le financement participatif.

8.1.2.2. Mobilisation des ressources externes

La Commune de YOFF, à l'instar de toutes les collectivités territoriales, bénéficie de financement de l'Etat sous forme d'appui budgétaire par des transferts directs du trésor public ou indirects des projets ou programmes de développement tels que le PNDL, l'ADM, etc. L'appui de l'Etat peut concerner tous les secteurs d'activités de développement territorial relatifs aux référentiels de planification au niveau national ou ministères sectoriels.

Par ailleurs, l'appui de l'Etat reste également concomitant aux neuf domaines de compétences transférées à travers le fonds de dotation (FDD) et le fonds d'équipement des collectivités territoriales (FECT). Cependant, les fluctuations notées ces dernières années sur les fonds de dotation nécessite un plaidoyer auprès de l'Etat pour la dotation correcte de ces fonds très significatifs dans le budget de la commune.

La Commune de YOFF peut aussi bénéficier de financement de la Ville de Dakar. Cette dernière peut assurer le portage de projets d'une certaine envergure qui dépasseraient les capacités de la commune, notamment à travers le Plan de Développement de la Ville de Dakar (PDV)

Elle peut également bénéficier de l'appui de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) extérieurs dont des ONG nationales et internationales, la Coopération Décentralisée ou la Coopération Internationale.

8.1.2.3. Marketing du Plan de Développement Communal

Le PDC-D doit être un document de référence à la fois pour les autorités locales et pour les communautés à la base. A ce titre, il n'appartient à aucune institution ou à aucune personnalité, il doit être accessible à tout citoyen légal de la commune désireux d'en connaître le contenu et faire sa part pour sa réalisation comme l'exige la loi.

Il doit être ouvert aux organisations de la société civile locale (OSCL) et acteurs du secteur privé local (SPL). Ces derniers devraient se retrouver dans le Cadre de Concertation Local (CCL) de YOFF pour vulgariser le Plan de Développement Communal Durable (PDC-D) à l'échelle la plus haute pour parvenir à sa réalisation mais aussi harmoniser les interventions.

De son côté, la commune à travers ses carnets d'adresse, pourrait mettre sur pied des tables rondes des partenaires techniques et financiers, des journées d'animations économiques avec le SPL, des missions de « fundraising » pour le financement des actions retenues dans le PDC-D.

8.2. SUIVI – EVALUATION DU PLAN

Le Suivi-évaluation permet, pendant et après l'exécution du plan, d'évaluer les performances par rapport à la situation de référence, aux résultats attendus et l'impact sur la vie des populations bénéficiaires et sur les capacités des acteurs. Le suivi-évaluation doit permettre à la commune de YOFF de réajuster, en temps réel, les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de développement visés pour l'atteinte de la vision de développement de la commune.

8.2.1. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

En vue d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PDC-D, il conviendra d'élaborer les outils de suivi, de définir des indicateurs de suivi et de mettre en place des mécanismes de suivi impliquant tous les membres de la Commission Elargie de Planification (CEP) qui formera le Comité de Suivi et notamment les populations locales qui ont un rôle important à y jouer. Donc, il est impératif de :

- ☞ Responsabiliser chaque commission pour le suivi des projets concernant ces secteurs ;
- ☞ Confier la coordination du suivi à la commission de planification ;
- ☞ Prévoir un point lié au suivi de la mise en œuvre durant les réunions du conseil municipal.

Il est aussi attendu que les services techniques de la Mairie et les commissions thématiques du Conseil municipal puissent jouer des rôles importants au regard de leurs domaines de compétences notamment dans la recherche de financement, l'exécution et le suivi-évaluation des actions à mener du PDC-D.

Un Plan de Suivi-Evaluation sera à cet effet élaboré en commun accord avec la CEP, les services habilités de la commune et les représentants de la société civile locale sous la supervision de la sous-préfecture des Almadies et l'appui de l'ARD.

8.2.2. EVALUATION DU PLAN

L'évaluation du PDC-D pourra intervenir une fois l'atteinte de l'horizon temporel de 2024 – 2028, conformément aux nouvelles orientations du système national de planification qui fixe désormais la période de planification sur cinq (05) années. Il s'agira de mesurer dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), les performances et le degré d'atteinte des résultats escomptés. Le cadre des résultats accompagnant le PDC-D servira de référence.

Cependant, pour beaucoup plus de performance, des évaluations annuelles et à mi-parcours pourraient être envisagées pour garantir au PDC-D la conformité à la programmation initialement préétablie.

ANNEXES :

FICHES DE PROJETS

PROJET N° 1

SECTEUR : EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE
Intitulé du projet : Projet de création d'un complexe multifonctionnel à la cité Diamalaye
Initiateur du Projet : Commune de YOFF

I. Description du projet

Ce projet consiste à ériger au niveau de la Cité Diamalaye un complexe qui pourra offrir à la fois des services éducationnels, communautaires et numériques. La grande bibliothèque communale Ousmane SEMBENE de Yoff (BOSY) y sera implantée avec une médiathèque qui va améliorer les capacités et aptitudes des élèves et apprenants avec un forte dose d'utilisation du numérique. Il y sera érigé également, une grande salle de conférence pour abriter toutes cérémonies culturelles, religieuses, festives des Yoffois dans un cadre épanoui avec toutes les commodités. Enfin, il y'aura des espaces dédiés qui serviront de sièges ou d'espaces de travail et de coworking aux différentes associations qui se trouvent dans le territoire communal et qui œuvrent pour le rayonnement de la commune. Ainsi, on pourrait avoir la Maison des Organisations de la Société Civile, la Maison des handicapés et d'autres sièges.

II. Objectif général

L'objectif du projet est d'offrir un cadre d'épanouissement intellectuel et créatif à la population de Yoff à l'ère du Sénégal numérique (SN 2025)

III. Objectifs spécifiques :

De manière spécifique, il s'agira de :

- 🔑 Accueillir la bibliothèque communale BOSY avec des ressources numériques

- 🔑 Installer une salle de conférence multimodale avec plusieurs commodités
- 🔑 Loger ou héberger des sièges d'associations et offrir des espaces de travail aux différentes associations de Yoff

IV. Résultats attendus :

Les résultats attendus du projet sont :

- 🔑 La bibliothèque communale BOSY dispose d'un local adapté, équipé et connecté aux ressources numériques ;
- 🔑 La commune de Yoff dispose d'une grande salle de conférence pour la tenue de tous types d'évènements et de cérémonies ;

V. Localisation :

Le projet sera implanté au niveau de la Cité Diamalaye, un des quartiers de Yoff. Le terrain est déjà disponible.

VI. Durée du projet :

La durée de construction est prévue pour 12 mois

VII. Coût du projet :

Le cout du projet est estimé à **120 000 000 FCFA** soit **164 885 €**

VIII. Plan de financement

En CFA

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet Complexe multifonctionnel	120 Millions	12 Millions	108 Millions

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet Complexe multifonctionnel	183 206 €	18 321 €	164 885 €

PROJET N° 2

SECTEUR : EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Intitulé du projet : Projet de renforcement de la fonctionnalité des écoles et des performances des élèves de Yoff

Initiateur du Projet : Commune de YOFF

I. Description du projet

Ce projet vise la modernisation, l'extension et l'équipement des écoles élémentaires de Diamalaye, Abdou Seck, Demba Ndoye et Tafsir Ndiaga Gueye. Il a pour but d'améliorer le cadre d'apprentissage des élèves en réfectionnant, réhabilitant et reconstruisant les édifices scolaires pour un meilleur épanouissement éducatif des élèves. Il s'agira de construire de nouvelles salles de classes dans les écoles comme Abdou SECK, Terme Nord, la réfection de salles de classes au CEM de Yoff et la création d'une nouvelle école à Ouest Foire entre autres.

Au-delà de l'aspect investissement, il sera créé dans les écoles des services annexes pour prendre en charge la santé et la nutrition des élèves, l'informatique à l'école et le sport à école avec la création de mini terrains de football et de basket. Le lait à l'école ou le « fondé⁷ » à l'école sera également une action phare du projet pour renforcer la situation nutritionnelle des élèves et améliorer leurs performances scolaires. Il sera également inclus une action d'initiation et d'éducation environnementale pour préparer les élèves à être des citoyens éco responsables et défenseurs de l'environnement. Le concept « Ecoles vertes » sera développé dans ce sens avec l'implantation de pépinières scolaires, le reboisement et la protection de l'environnement scolaire.

Pour la performance des élèves, le système de tutorat sera renforcé dans les écoles. Il sera créé des classes communautaires de révisions dans les quartiers

⁷ *Fondé = bouillie de mil renforcée

pour aider les élèves à faibles niveaux de se rattraper et corriger leurs lacunes. Des séances de renforcement des instituteurs seront également initiées au sein des cellules pédagogiques des écoles pour mettre à niveau les enseignants et adopter un contrat de performance avec ces derniers. Enfin, des journées de l'Excellence seront célébrées pour encourager l'effort en primant le meilleur Enseignant, le meilleur Directeur, l'école la plus propre, etc., en sachant qu'il existe déjà une cérémonie annuelle primant les meilleurs élèves des établissements publics et privés de la Commune.

Pour promouvoir une meilleure inclusion, Il sera également prévu dans ce projet de doter de toutes les écoles d'infrastructures adaptées pour les personnes vivant avec un handicap (rampes d'accès, toilettes adaptées, chaises, etc.)

II. Objectif général

Le projet a comme objectif général de renforcer la fonctionnalité des écoles et les performances des élèves et enseignants de la commune de Yoff

III. Objectifs spécifiques :

Spécifiquement, il s'agira de :

- 🔑 Réfectionner et réhabiliter les salles de classes délabrées (Diamalaye, Abdou Seck, Demba Ndoye et Tafsir Ndiaga Gueye, Terme Nord)
- 🔑 Construire une nouvelle école à Ouest Foire
- 🔑 Doter des écoles de services annexes (Point Santé, Point Nutrition, Point numérique, Point Environnement durable, etc.)
- 🔑 Soutenir la performance des élèves et des enseignants

IV. Résultats attendus :

- 🔑 Les salles de classes délabrées (Diamalaye, Abdou Seck, Demba Ndoye et Tafsir Ndiaga Gueye, Terme Nord) sont réfectionnées et réhabilitées
- 🔑 Une nouvelle école à est construite à Ouest Foire
- 🔑 Les écoles sont dotées de services annexes (Point Santé, Point Nutrition, Point numérique, Point Environnement durable, etc.)
- 🔑 La performance des élèves et des enseignants est soutenue

V. Activités du projet :

Les activités du projet proposées sont : Doter les écoles primaires de fournitures scolaires, pédagogiques et autres équipements nécessaires ; renforcer les infrastructures scolaires dans les zones défavorisées ; participer à la formation continue des enseignants et des élèves ; construire de nouvelles salles de classe ; réhabiliter des écoles ; renforcer le système de tutorat dans les écoles ; doter des salles informatiques dans les écoles ; construire des bibliothèques scolaires dans les écoles ; mettre en place des cantines scolaires dans les écoles (lait/fondé à l'école) ; organiser une journée de l'excellence pour les meilleurs (Inspecteur, Directeur, Enseignant, Élève)

VI. Localisation :

🔑 Le projet sera localisé au niveau de la Mairie et va intervenir dans chaque école de quartier éligible

VII. Durée du projet :

La durée du projet est de 12 mois maximum

VIII. Coût du projet :

🔑 Le coût du projet est estimé à **900 000 000 FCFA** soit **1 372 041 €**

IX. Plan de financement

En FCFA

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet de renforcement de la fonctionnalité des écoles et des performances des élèves de Yoff	900 000 000	90 000 000	810 000 000

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet de renforcement de la fonctionnalité des écoles et des performances des élèves de Yoff	1 372 041 €	137 204 €	1 234 837 €

PROJET N° 3

SECTEUR : SANTE ET ACTION SOCIALE

Intitulé du projet : Projet d'Amélioration des Infrastructures Sanitaires et des Services de Santé de la commune de Yoff (PAISY)

Initiateur du Projet : Commune de YOFF

I. Description du projet

Ce projet vise à renforcer les infrastructures sanitaires et les services de santé au niveau de la commune. Il s'agira de relever le plateau technique et infrastructurel des structures sanitaires en augmentant d'abord les postes de santé dans les cités nouvelles dépourvues d'infrastructures, reconstruire les postes de santé de Tonghor et de Diamalaye menacés de ruines, relever le plateau technique et agrandir le centre de santé de Philippe Maguilen Senghor et enfin regrouper et renforcer les mutuelles de santé de Yoff. Un volet formation et sensibilisation sera également intégré dans ce projet pour prendre en charge les besoins en renforcement de capacités du personnel soignant et de leurs assistants pour avoir des ressources humaines de qualité. Les relais communautaires et certaines populations pourront être formés également sur les techniques d'urgence et de soins primaires. Sur ce plan, la commune est en train de faire des efforts avec le SAMU. Des campagnes de sensibilisation seront également déroulées sur le suivi du Programme Elargi de Vaccination (PEV), la malnutrition, les maladies telles que la tuberculose, le diabète, l'Hyper Tension Artérielle, les cancers du col de l'utérus et du sein, etc. ainsi que les autres problèmes récurrents de santé communautaire à travers toute la commune. Dans les écoles des points santé seront installés pour prendre en charge l'hygiène buccodentaire des élèves, l'ophtalmologie, les accidents primaires, etc.. Un programme de supplémentation en nutriments essentiels sera initié pour les groupes vulnérables (les femmes enceintes, les enfants de la rue, les talibés, les sans-abris, etc.). Il sera également prévu dans ce projet

d'appuyer les Comités de Développement Sanitaire (CDS) à faire face à leurs charges en leur octroyant des dotations en médicaments qu'ils pourraient revendre et renflouer leurs caisses pour la prise en charges des dépenses courantes (Eau, Electricité, etc.).

II. Activités du projet






Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont : Renforcer les mutuelles de santé ; Mettre en place des points de santé dans les écoles (hygiène buccodentaire, ophtalmologie, accidents primaires) ; Sensibiliser sur la nutrition, le suivi de croissance et le PEV ; Sensibiliser sur les maladies (tuberculose, diabète, Hypertension Artérielle (HTA), Cancers du col de l'utérus et du sein, etc.) ; Former les populations sur les premiers soins ; Renforcer les ressources humaines de qualité (avec SAMU) ; Augmenter les structures sanitaires ; Subventionner les factures d'eau et d'électricité ; Restaurer le service hépato gastroentérologique ; Rendre fonctionnelles les maternités de Yoff Guinth et APECSY 1 ; Réhabiliter les postes de santé ; Lancer le programme de supplémentation en nutriments essentiels pour les groupes vulnérables (les femmes enceintes ; les enfants de la rue ; les talibés ; les sans-abris)

III. Objectif général

L'objectif du projet est d'accroître l'offre de services sanitaires au sein de la commune de YOFF.

IV. Objectifs spécifiques :

Spécifiquement, il s'agira de :

-  Relever le plateau technique et élargir le centre de santé Phillipe Maguilen Senghor
-  Reconstruire les postes de santé de Tonghor et Diamalaye
-  Créer d'autres postes de santé à Terme Nord et Ouest Foire
-  Renforcer et fédérer les mutuelles
-  Offrir des services de santé aux acteurs de la santé et des populations

V. Résultats attendus :

- 🔑 Le plateau technique de Phillipe Maguilen Senghor est relevé ;
- 🔑 Phillipe Maguilen Senghor dispose de beaucoup plus d'espace pour de nouvelles infrastructures ;
- 🔑 Les postes de santé de Tonghor et Diamalaye sont reconstruits
- 🔑 Terme Nord et Ouest foire dispose de postes de santé
- 🔑 Les mutuelles sont fédérées et renforcées
- 🔑 Des programmes de formation et de sensibilisation sont initiés pour les acteurs de la santé et la communauté.

VI. Localisation :

Le projet sera localisé au sein de la commune.

VII. Durée du projet :

La durée du projet est de 02 ans.

VIII. Coût du projet :

Le coût du projet est estimé à **1.5 Milliards FCFA** soit **2 286 735 €**

IX. Plan de financement

En FCFA

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
PROJET PAISY	1 500 000 000	150 000 000	1 350 000 000

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
PROJET PAISY	2 286 735 €	228 674 €	2 058 062 €

PROJET N° 4

SECTEUR : Développement Economique Communautaire
Intitulé du projet : Mise en place d'un fonds d'impulsion et de promotion des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) et des groupes vulnérables
Initiateur du Projet :

I. Description du projet

Ce projet vise à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables à travers le financement d'activités génératrice de revenus. Au sein du complexe multifonctionnel et centre d'incubation, il sera déroulé des séances de coaching et de formation de ces cibles. Ensuite, ce fonds leur viendra en appui pour trouver du financement à leurs idées de projets. Les personnes vivant avec un handicap en plus de leur siège qui sera logé au niveau du complexe multifonctionnel, vont être accompagnées spécifiquement selon leurs besoins et elles seront incubées suivant leur orientation économique. Un programme de réhabilitation et d'insertion sociale des ex détenus sera mis en place pour soutenir les personnes incarcérées. La commune a assisté récemment à l'éclosion de jeunes talents porteurs de projets innovants à travers la 9^{ème} édition de « Teggal sa xalat » ou « pose ton idée de projet ». Les différents participants pourront trouver un accompagnement financier à travers ce fonds. Les groupes de femmes et les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) pourront également compter sur ce fonds pour financer leurs projets.

II. Objectif général

L'objectif du projet est de soutenir les initiatives entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables pour booster leur activité socio-économique.

III. Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Encadrer, former et financer les groupes vulnérables à travers leurs associations faitières
- Lancer un programme de réhabilitation et d'insertion des ex détenus et des personnes marginalisées
- Financer les jeunes et les femmes porteurs de projets innovants
- Accompagner les ESS à se formaliser et accroître leur productivité

IV. Résultats attendus :

- Les associations faitières des groupes vulnérables sont encadrées, formées et financées
- Un programme de réhabilitation et d'insertion sociale des ex détenus et des personnes marginalisées est lancé
- Les jeunes et les femmes porteurs de projets innovants sont financés
- Les ESS se sont formalisées et accroissent leur productivité

V. Localisation :

Le projet sera logé au niveau du Complexe multifonctionnel de Yoff

VI. Durée du projet :

Le projet va durer 05 ans

VII. Coût du projet :

Un fonds de 200 Millions sera mobilisé dans un début

VIII. Plan de financement

En FCFA

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Fonds d'impulsion et promotion	200 000 000	20 000 000	180 000 000

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Fonds d'impulsion et de promotion	304 898 €	30 490 €	274 408 €

PROJET N° 5

SECTEUR : EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Intitulé du projet : Projet de mise en place d'un centre d'incubation des métiers de l'économie bleue (CIMEB)

Initiateur du Projet : Commune de YOFF

I. Description du projet

Ce projet vise le renforcement des capacités et aptitudes des jeunes sur le domaine de l'économie et de la transformation bleue à travers l'édification d'un Incubateur. Yoff étant une communauté côtière faisant face aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources halieutiques, ce projet servira de prétexte pour sensibiliser sur ces questions et étendre la formation professionnelle et technique des jeunes sur les métiers innovants en rapport avec la mer, l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Ce centre d'incubation abritera également une couveuse d'entreprises pour soutenir les jeunes entrepreneurs ayant des projets et un système de coaching et de mentorat sera développé pour accompagner les start-ups pour éclore leurs talents et devenir des champions locaux dans leurs domaines respectifs. Ce centre pourra accueillir également des formations diplômantes et certifiantes sur divers domaines suivant les besoins identifiés chez les jeunes, les femmes et les différentes familles d'acteurs de la vie socioculturelle de Yoff.

II. Objectif général

Objectif du projet est de renforcer les capacités des communautés côtières sur les métiers innovants de l'économie et de la transformation bleue et les services connexes.

III. Objectifs spécifiques :

Spécifiquement, il s'agira de :

- 🔑 Améliorer les compétences et aptitudes techniques des acteurs de la pêche sur l'économie et la transformation bleue

- 🔑 Former les jeunes et les femmes ainsi que les groupes vulnérables sur les métiers innovants et porteurs de valeur ajoutée
- 🔑 Incuber et couvrir des entreprises de jeunes et de femmes

IV. Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- 🔑 Les capacités des acteurs de la pêche sont renforcées dans le domaine de l'économie et de la transformation bleue ;
- 🔑 Les jeunes et les femmes sont formés durablement sur des métiers innovants et porteurs de valeur ajoutée ;
- 🔑 Des entreprises de jeunes et de femmes sont soutenus et mis en marché

V. Localisation :

Le projet sera localisé au niveau d'une des infrastructures publics disposant d'espace, moyennant réfection de cette dernière

VI. Durée du projet :

Le projet va durer 02 ans

VII. Coût du projet :

Le cout du projet est estimé à **700 000 000 FCFA** soit **1 067 143 €**

VIII. Plan de financement

En FCFA

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet CIMEB	700 000 000	70 000 000	630 000 000

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet CIMEB	1 067 143 €	106 714 €	960 429 €

PROJET N° 6

SECTEUR : ENVIRONNEMENT ET Changement climatique
Intitulé du projet : Projet de Gestion et Recyclage des Déchets Solides et Economie circulaire (PGERDEC)
Initiateur du Projet : Commune de YOFF

I. Description du projet

Ce projet vise à améliorer le système de collecte des ordures ménagères, la gestion des gravats et des autres déchets solides. Il s'agira de revoir le système de collecte et de tri pour séparer dès le ramassage les types de déchets. Pour cela, le projet mettra en place 50 Points de Récupération Normalisés (PRN) et 200 Bacs à ordures dans les points stratégiques de collecte de la commune. Ces déchets seront logés dans un centre de tri ou ils seront recyclés pour obtenir d'autres produits. Ainsi, l'économie circulaire sera de mise pour permettre la réutilisation des objets recyclés. Une brigade verte pour la veille et la surveillance sera instaurée pour s'assurer de la collecte régulière des déchets au sein de la commune, de même qu'au niveau du littoral. La commune a déjà mis sur pied une banque de sable qui sera alimentée par le sable récupéré au niveau des trottoirs lors des balayages. Ce sable pourra être réutilisé avec les débris de gravats compactés et d'autres composantes pour en faire des briquets de pavés.

II. Objectif général

L'objectif du projet est de gérer efficacement les déchets solides en mettant en exergue le recyclage et l'économie circulaire.

III. Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agira de :

- 🔑 Renforcer le système de collecte des ordures
- 🔑 Installer un centre de tri et de recyclage
- 🔑 Créer une unité de fabrique de produits dérivés des déchets

IV. Résultats attendus :

- 🔑 Le système de collecte est amélioré au sein de la commune
- 🔑 Un centre de tri et de recyclage est installé dans la commune
- 🔑 Une unité de fabrique de produits dérivés des déchets est créée

V. Localisation :

Le projet sera localisé au sein de la Commune de YOFF

VI. Durée du projet :

Le projet va durer 12 mois

VII. Coût du projet :

Le cout du projet est estimé à **500 000 000 FCFA** soit **686 021 €**

VIII. Plan de financement

En FCFA

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet PGERDEC	500 000 000	50 000 000	450 000 000

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet PGERDEC	762 245 €	76 225 €	686 021 €

PROJET N° 7

SECTEUR : ENVIRONNEMENT ET Changement climatique

Intitulé du projet : Projet de préservation et d'aménagement du littoral pour sa protection et son embellissement (PALIPE)

Initiateur du Projet : Association pour la Promotion Economique, Culturelle et Sociale de Yoff (APECSY) et Commune de YOFF

I. Description du projet

Ce projet vise à protéger le littoral face aux menaces d'avancée de la mer et de l'érosion côtière. Il s'agira d'aménager une digue de protection le long du littoral pour parer aux phénomènes d'avancée de la mer comme dans les autres villes côtières. Il sera fait également des aménagements touristiques sur la plage de Yoff (de Diamalaye à « Kësuup ». Toutes les embarcations sur la jetée seront dégagées et normées. Un important programme de plantation de cocotiers/filaos et autres espèces adaptées à la brise marine et la zone côtière sera entrepris. L'érection d'espaces publics, de loisirs et de parcours sportifs sera également réalisée par endroit pour permettre un épanouissement des populations. Il sera également établi un système d'assainissement performant pour la plage afin de lutter contre les déversements d'eaux usées sur la plage. Les plages comme « Xeut ba » et Waraar » pourront également bénéficier d'un programme de dépollution et d'aménagement.

II. Objectif général

L'objectif du projet est de protéger le littoral face aux effets des changements climatiques et actions anthropiques des populations qui nuisent à son cadre naturel.

III. Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Aménager une digue de protection contre l'avancée de la mer

- Reboiser et entretenir des plantations de cocotiers/filaos et d'espèces adaptées
- Installer des espaces publics et des parcours sportifs et de loisirs le long de la plage
- Lutter contre toute forme de pollution et de déversement des déchets sur la plage
- Gérer les occupations anarchiques et non autorisées, de même que les constructions irrégulières sur le domaine public maritime
- Faire respecter le caractère sacro saint de la place allant du mausolée de Seydina Limamou Lahi (PSL) au cimetière des Layennes.

IV. Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- Une digue de protection est aménagée contre l'avancée de la mer ;
- Le littoral est embelli grâce aux plantations de cocotiers/filaos et d'espèces adaptées ;
- Des espaces publics, de loisirs et des parcours sportifs sont installés le long de la plage
- La plage est assainie
- La place allant du mausolée de Seydina Limamou Lahi (PSL) au cimetière des Layennes est surveillé
- Les occupations anarchiques et les constructions irrégulières sont gérées efficacement

V. Localisation :

Le projet interviendra sur tout le littoral de YOFF

VI. Durée du projet :

Le projet va durer 18 mois

VII. Coût du projet :

Le coût du projet est estimé à **1 000 000 000 FCFA** soit **1 372 041 €**

VIII. Plan de financement

En FCFA

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet PALIPE	1 000 000 000	100 000 000	900 000 000

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet PALIPE	1 524 490 €	152 449 €	1 372 041 €

PROJET N° 8

SECTEUR : TRANSPORT ET MOBILITE
Intitulé du projet : Projet de transition des charrettes aux tricycles électriques à Yoff : Une approche moderne de la mobilité urbaine (TRACTEY)
Initiateur du Projet : Commune de YOFF – SBS

I. Description du projet

Ce projet a pour but d'examiner la faisabilité de remplacer les charrettes traditionnelles par des tricycles à Yoff dans le but de promouvoir une mobilité urbaine plus durable. Cette transition vise à résoudre les problématiques liées aux charrettes tout en répondant aux besoins de mobilité de la population et en contribuant à la modernisation de la commune.

Il existe bien des avantages des tricycles électriques en tant qu'alternatives aux charrettes. Ces véhicules propulsés par une source d'énergie propre offrent une vitesse plus élevée, une meilleure maniabilité dans la circulation urbaine dense et réduisent les émissions de gaz à effet de serre contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.





Une transition réussie vers des tricycles électriques nécessite la mise en place d'infrastructures de recharge efficaces. Il sera abordé les solutions possibles pour la création de stations de services facilement accessibles dans toute la commune. Sera également intégré la logistique liée à la maintenance et la gestion des tricycles électriques.

II. Objectif général





L'objectif du projet est de remplacer les charrettes par des tricycles électriques pour une mobilité durable

III. Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agira de :

-  Réussir la transition des tricycles électriques vers les charrettes
-  Créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes
-  Soutenir l'économie locale
-  Améliorer la qualité de vie des populations

IV. Résultats attendus :

-  La transition des tricycles électriques vers les charrettes a réussi
-  500 emplois pour les jeunes ont été créés
-  L'économie locale est devenue plus accrue et attractive
-  La qualité de vie des populations est améliorée

V. Localisation :

Le projet sera localisé au sein du territoire communal

VI. Durée du projet :

La durée du projet est de 12 mois

VII. Coût du projet :

Le coût du projet est estimé à 300 000 000 F CFA

VIII. Plan de financement

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL DURABLE (PDC-D) DE YOFF

En FCFA

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet TRACTEY	300 000 000	30 000 000	270 000 000

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet TRACTEY	457 347 €	45 735 €	411 612 €

PROJET N° 9

SECTEUR : EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE
Intitulé du projet : Le programme « WADIAL OUBI ECOLE »
Initiateur du Projet : COLLECTIF DES ACTEURS DE LA CULTURE URBAINE YOFFOISE

I. Description du projet

Le Collectif des Acteurs de la Culture Urbaine Yoffoise (CACUY) soutient la formation, la structuration, la diffusion, l'évènementiel, la création, la production mais aussi nous œuvrons pour la promotion du développement local, la préservation de l'environnement via des programmes sociaux éducatif afin de donner aux populations une meilleure cadre de vie. En Effet, ce programme nous permettra d'apporter notre contribution sur l'environnement scolaire de nos écoles publiques. Ainsi, nous allons choisir quatre écoles publiques (Ecole japonaise / Ecole 4 Mame Abdou Seck / Ecole 2 Diamalaye / Ecole Tafsir Ndiaga Gueye) et le lycée Ousmane Sembene de Yoff pour y dérouler notre activité. L'activité consistera à procéder au Nettoyage intégrale de l'école, faire du reboisement afin de réduire les effets dommageables sur notre environnement (pollution) et notre santé et à la décoration des murs via des fresques (graffiti) accompagnés de message de sensibilisation. Avec l'Etat d'insalubrité des écoles et un environnement dégradant durant les vacances. Le programme WADIAL OUBI ECOLE anticipe sur la propreté et un bon cadre pour les élèves à l'ouverture des classes, accompagné avec des fresques murales pour une inclusion sociale; et du vivre en commun.

II. Objectif général

L'objectif du programme est d'apporter une contribution significative sur l'environnement scolaire de nos écoles publiques.

III. Objectifs spécifiques :

De manière spécifique, il s'agira de :

- 🔑 Nettoyer les classes et cours
- 🔑 Planter des arbres
- 🔑 Décorer les murs avec du graffiti

IV. Résultats attendus :

- 🔑 Les classes et les cours sont nettoyées
- 🔑 Des arbres sont plantés
- 🔑 Les murs des écoles sont décorés avec du graffiti

V. Localisation :

Le projet sera déroulé dans les écoles de la commune de YOFF

VI. Durée du projet :

La durée du projet est de 5 ans

VII. Coût du projet :

Le coût du projet est de 40 087 500 F CFA

VIII. Plan de financement

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Le programme « WADIAL OUBI ECOLE »	40 087 500	4 008 750	36 078 750

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Le programme « WADIAL OUBI ECOLE »	61 113 €	6 111 €	55 002 €

PROJET N° 10

SECTEUR : JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS, CULTURE

Intitulé du projet : Projet d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique Locale de Jeunesse (PLJ) de YOFF (2024–2028)

Initiateur du Projet : Commune de YOFF

I. Description du projet

La nouvelle équipe municipale de la commune a démarré son mandat sous le sceau de la participation des citoyens à la gestion publique dans une dynamique de gouvernance inclusive. L'enjeu majeur étant de mettre les citoyens de la commune de Yoff, au cœur de l'action municipale, en ayant une gestion centrée sur leurs besoins et préoccupations afin de renforcer les liens entre les citoyens et l'institution municipale pour un meilleur climat de confiance. L'équipe municipale accorde aussi une importance particulière aux jeunes pour favoriser leur intégration dans le tissu social et économique.

C'est dans ce cadre que la commune veut se doter d'une Politique Locale de Jeunesse (PLJ) couvrant la période 2024– 2028. La mise en œuvre de la PLJ durant le quinquennat 2024– 2028 et de ses stratégies d'opérationnalisation qui en seront issues, ambitionne de renforcer de façon significative les politiques sectorielles à l'endroit des jeunes tout en les inscrivant dans un cadre cohérent qui repose sur une approche intégrée, inclusive, transparente et transversale. Cette approche permet aux jeunes d'être des acteurs de la démocratie, de s'intégrer dans la société et, en particulier, de jouer un rôle actif dans la société civile et sur le marché du travail. Les mesures clés des politiques de jeunesse consistent à promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et l'approche politique intégrée.

Cette politique sera sans doute une nouvelle opportunité pour la commune de relever les défis qui entravaient jusqu'ici l'émancipation de la jeunesse. Elle

permettra in fine de soutenir et promouvoir le développement intégral des jeunes, en mettant l'accent sur des domaines tels que l'éducation, la santé de la reproduction, l'état civil, la capacitation, l'employabilité et l'auto-emploi, l'entrepreneuriat, la participation civique à la gouvernance locale, la culture et les loisirs, le sport et bien d'autres aspects. Il s'agira de créer un environnement favorable à la croissance personnelle des jeunes (aux plans individuel et collectif), à l'apprentissage, à l'engagement social et à l'autonomisation des jeunes. C'est dans ce cadre contextuel et stratégique que s'inscrit ce projet.

II. Objectif général

La Politique Locale de Jeunesse (PLJ) de la commune de Yoff vise un objectif majeur de renforcement du partenariat stratégique et fructueux avec les jeunes pour un développement durable inclusif de lutte contre le chômage, de prévention des conflits locaux et d'anticipation sur les candidatures à l'émigration irrégulière.

III. Objectifs spécifiques :

Spécifiquement, il s'agira de :

- 🔑 Faire un état des lieux sur les réalités/pesanteurs socioculturels et économiques que vivent les jeunes yoffois ;
- 🔑 Asseoir des conditions favorables à l'éducation, la formation, à l'emploi, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des jeunes par la création de valeur ajoutée économique, l'offre de stages de formation, des programmes de mentorat et des incitations à l'entrepreneuriat ;
- 🔑 Développer des orientations pour encourager la participation active des jeunes dans la vie politique, sociale et culturelle, pour soutenir la créativité et susciter l'émulation ;

- 🔑 Mobiliser les partenaires techniques et financiers vers l'orientation de la cible jeune, notamment dans une dynamique d'une RSE au service des jeunes ;
- 🔑 Assurer une meilleure articulation des interventions pour rationaliser l'utilisation des ressources en faveur des demandes sociales de la cible jeune ;
- 🔑 Organiser un grand forum avec des temps forts de renforcement de capacités, de sensibilisation, de mobilisation de ressources, de promotion de la citoyenneté active et du leadership social et d'émulation.

IV. Résultats attendus :

A l'issu de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de jeunesse, les résultats suivants sont attendus :

- 🔑 Un état des lieux sur les réalités/pesanteurs socioculturels et économiques que vivent les jeunes Yoffois est fait ;
- 🔑 Des conditions favorables à l'éducation, la formation, à l'emploi, l'auto-emploi et l'entrepreneuriat des jeunes par la création de valeur ajoutée économique, l'offre de stages de formation, des programmes de mentorat et des incitations à l'entrepreneuriat sont créés ;
- 🔑 Des orientations pour encourager la participation active des jeunes dans la vie politique, sociale et culturelle, pour soutenir la créativité et susciter l'émulation sont développées ;
- 🔑 Les partenaires techniques et financiers sont mobilisés et orientés vers la cible pour une RSE au service des jeunes ;
- 🔑 Une meilleure articulation des interventions dans le secteur de la jeunesse pour rationaliser l'utilisation des ressources est assurée en faveur des demandes sociales de la cible jeune ;
- 🔑 Un grand forum avec des temps forts de renforcement de capacités, de sensibilisation, de mobilisation de ressources, de promotion de la citoyenneté active et du leadership social et d'émulation est organisé.

V. Localisation :

Le projet sera logé au sein de la Mairie et va intervenir dans tous les quartiers de la commune.

VI. Durée du projet :

Le projet va durer 5 ans

VII. Coût du projet :

Le coût du projet est estimé à 300 Millions de F CFA

VIII. Plan de financement

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet PLJ	300 000 000	30 000 000	270 000 000

En Euros

<i>Projets</i>	<i>Coût total</i>	<i>Part CT</i>	<i>Part PTF</i>
Projet PLJ	457 347 €	45 735 €	41 162 €